

ECOLE NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE

CAFDES – 2001

I.R.T.S. – RENNES

DES LOGEMENTS ADAPTES DANS DES HABITATS

DIVERSIFIES POUR L'AUTONOMIE ET

L'INTEGRATION D'ADULTES DEFICIENTS INTELLECTUELS

PLACE Philippe

SOMMAIRE

1^{ère} Partie

LE CENTRE D'HABITAT LA COMBE : UN ETABLISSEMENT EN CRISE DE CROISSANCE

A – Un établissement en dynamique d'extension

A ₁	Naissance, orientations et création des établissements	6 à 7
A ₂	Le secteur adulte, son historique	7 à 8
A ₃	Les développements en cours et ceux en projet	8 à 9
A ₄	Premier descriptif du Centre d'Habitat	10

B – Les usagers du Centre d'habitat, des hommes et des femmes handicapés en devenir

B ₁	La pyramide des âges	11 à 12
B ₂	Origine et éléments d'histoire	12 à 13
B ₃	Le handicap et les capacités	13 à 16
B ₄	Les aspirations au logement	16 à 17

C – Le Centre d'habitat – Etat des lieux et problématique

C ₁	Logement, habitat et prise en charge	20 à 21
C ₂	Les parcours résidentiels en questionnement	21 à 23
C ₃	Le projet d'établissement et les missions du personnel	23 à 24
C ₄	Le contexte géographique en inadéquation croissante	24 à 27

Conclusion première partie	28
-----------------------------------	-----------

2^e partie

L'ACCESSION AU LOGEMENT POUR LA PERSONNE DEFICIENTE INTELLECTUELLE PROCESSUS ET DIFFICULTES

A - Le Centre d'habitat à l'épreuve des concepts

A ₁ Le chez-soi	31 à 34
A ₂ L'habiter	34 à 36

B - Les effets de cadre : des mesures d'aide et de prévention

B ₁ Définir la qualité d'un logement dans son habitat	38 à 40
B ₂ Le logement et ses équipements	41 à 42
B ₃ L'expérience de la Pommerie	42 à 45

C - Les actions d'accessibilité et leur accompagnement

C ₁ La centralité institutionnelle plutôt que l'anomie	47 à 49
C ₂ Les fonctions socio-éducatives	49 à 54
C ₃ Les déterminants et les limites du service	54 à 57

Conclusion deuxième partie

58

3e partie

LES PROJETS D'ACTION ET LEUR MISE EN OEUVRE

A - Les points de contexte généraux

A ₁ Le cadre législatif général du logement de la personne handicapée	60
A ₂ Les orientations départementales	61
A ₃ Démarches et outils pour déclencher ou ajuster l'action	61 à 63

B - Cinq actions distinctes et complémentaires

B ₁ Refonte et agrandissement du foyer Résidence de la Combe	64 à 65
B ₂ Création de deux annexes et d'un bureau d'accueil à Tinténiac	65
B ₃ Création d'un nouveau Centre d'habitat sur Rennes Nord	65 à 66
B ₄ Faciliter l'accession à la propriété pour les ouvriers du CAT	66 à 67
B ₅ Créer un réseau de familles d'accueil pour les jeunes ouvriers du CAT	67

C - Les stratégies dans la mise en œuvre de l'extension

C ₁ Les actions internes à l'établissement	68 à 73
C ₂ Les partenariats à bâtir	74 à 77

Conclusion générale	78 à 79
----------------------------	---------

Présentation

Sur le projet pédagogique CAFDES de l'IRTS de Rennes était écrit :

« Le mémoire condense l'usage des connaissances et des capacités développées au cours du cycle de formation ».

Et MAUS, le sociologue de définir l'habitat comme un « objet social total ».

En tant que directeur d'un Centre d'habitat qui accueille les ouvriers handicapés déficients intellectuels travaillant au CAT, l'habitat était l'objet à étudier. Tout autant que le logement, partie intégrée et signifiante de **l'habitat de l'être humain**, le logement sans doute pierre angulaire de cet habitat.

En tout état de cause, le logement est d'abord objet de besoin prioritaire pour l'établissement qui couvre mal les demandes qui lui échoient.

Donc, étudier le logement et l'habitat parce que l'un et l'autre ne peuvent être séparés.

C'était aussi de façon particulière que je pouvais envisager les choses. C'était sur 19 années que je pouvais regrouper les observations se rapportant à ces deux objets, 19 années en tant que salarié de l'association de la Bretèche et dans la même structure. Ces observations en mémoire ont été réalisées sur divers postes, d'abord comme animateur auprès des usagers et en formation d'éducateur spécialisé.

Etudier cette relation entre l'utilisateur, son logement et son habitat présentait d'emblée des qualités d'observations bien différentes.

Certaines sont d'ordre public, certaines sont plus privées. D'autres sont évidentes à observer, du moins le croit-on ; d'autres sont plus diffuses. Il faut scruter, essayer de comprendre, se mettre en empathie. D'autres enfin ont un caractère de brièveté alors qu'on trouve aussi de véritables cheminements de vie.

Mais ce n'est pas seulement observer qui compte, il faut aussi demander. C'est ce que l'établissement a pu faire auprès des usagers, les premiers intéressés, au mois d'avril 1999. Dans une enquête couverte par le principe d'anonymat et réalisée par des personnes extérieures, nous avons un volet consacré au logement. Nous présenterons en annexes quelques points essentiels de cette

enquête. Celle-ci restera pour plusieurs années une source d'inspiration pour écouter et faire vivre la parole d'hommes et de femmes désignés handicapés mentaux au sens large.

Leur logement, c'est justement ce qui peut le mieux les représenter, lieu où s'organise la vie quotidienne, lieu où s'articulent les mouvements et les destinées, comme pour tous.

Le sujet est dense. Il est aussi une interrogation sociale en actualité. Je pense par exemple à la revue « **Information sociale** », revue éditée par la caisse nationale d'allocation familiale, la CNAF, dans son numéro ainsi dénommé : « **NOUVELLE CRISE DU LOGEMENT**¹ ». Et sa rédaction de conclure ainsi la présentation du dossier : **le logement ...«*témoigne de la façon dont les pouvoirs publics abordent et gèrent la problématique du vivre ensemble. En ce sens, la question du logement a une portée hautement symbolique* ».**

Pour le Centre d'habitat la Combe, la mission de logement semble être au cœur de l'action sociale à mener en faveur des personnes handicapées déficientes intellectuelles, ouvriers travaillant ou ayant travaillé au CAT de la Simonière.

¹ n° 77, année 1999

PREMIERE PARTIE

LE CENTRE D'HABITAT LA COMBE
UN ETABLISSEMENT EN CRISE DE CROISSANCE

A - UN ETABLISSEMENT EN DYNAMIQUE D'EXTENSION

A₁ Naissance, orientations et création des établissements

L'association de la Bretèche est née en 1969. Elle gère aujourd'hui les trois établissements qu'elle a créé : **un IME, un CAT et un Centre d'habitat**.

La création de l'association et celles des trois établissements sont autant de balises dans l'affirmation de ses valeurs et de ses réponses dans un champ social spécifique : le handicap et plus spécifiquement la **déficience intellectuelle**. Le centre d'habitat La Combe et sa problématique sociale s'inscrivent dans ces différents actes de naissance.

Ci-dessous, voici la représentation que se donne cet ensemble.



Cet ensemble associatif et institutionnel est installé sur la commune de Hédé sur la RN 137 Rennes Saint Malo, à 22 km au nord de Rennes. Les buts de l'association sont ainsi définis dans l'article 2 de ses statuts :

- « *d'aider les adolescents et les adultes handicapés mentaux qui sont confiés en favorisant leur épanouissement et leur insertion sociale et professionnelle par l'éducation, la rééducation, l'adaptation et la mise au travail, rémunéré ou non, l'hébergement, l'organisation des loisirs, etc.* »

- « *d'apporter à leur famille l'appui dont elles pourraient avoir besoin et leur donner toutes les informations qui leur seraient utiles.* »

L'identité de cet ensemble se caractérise au quotidien par **des valeurs de formation et d'éducation spécialisée, un territoire de recrutement étendu dans un rayon de 50 km et une population spécifique.**

A₂ Le secteur adulte, son historique

De 1978 à 1982, l'association du Centre de Formation de la Bretèche va oeuvrer pour deux nouvelles réponses aux personnes handicapées mentales, **adultes cette fois**, reconnues invalides par la COTOREP¹ et relevant du travail protégé. La création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) et

¹ Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel

d'un foyer d'hébergement est autorisé par le préfet en mars 79. L'ouverture synchronisée de ces deux structures médico-sociales interviendra en janvier 1982. Il s'agit

→ **du Centre d'Aide par le Travail DOMAINE DE LA SIMONIERE**. Organisme de contrôle : DASS (état).

→ **du foyer RESIDENCE DE LA COMBE**. Organisme de contrôle : DAS 35 (conseil général d'Ille et Vilaine depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1986).

La création en simultané du foyer-résidence de la Combe répondait d'abord au besoin de logement à proximité du travail pour des ouvriers aux origines géographiques très diverses. De même, elle répondait aux nécessités d'encadrement pour des jeunes adultes déficients, tous démunis sur le plan socioculturel, majoritairement privés de soutien familial (situation ASE)¹ et donc particulièrement fragiles. Comme nous le verrons par la suite, la « clientèle » de la Résidence de la Combe à peu évolué depuis.

Ainsi, au foyer, chacun aura une chambre meublée, une restauration collective, des espaces communs pour une ouverture quasi constante durant l'année, encadré par une équipe socio-éducative diversifiée (éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, moniteur-éducateurs, ...). Par certains aspects, ce foyer s'assimile à un foyer de jeunes travailleurs.

Trois points sont à retenir de cette création. Ils constituent les premiers ancrages de la problématique du Centre d'habitat.

1. Le choix de la ruralité : c'est le contexte du Centre d'habitat mais nous sommes dans la dynamique particulière du bassin de Rennes.
2. L'unité géographique du territoire institutionnel que nous retrouverons sur la cartographie.
3. Une organisation hiérarchique centralisée pour les 3 établissements
(voir annexe I : organigramme)

Ce territoire institutionnel, c'est à la fois une enclave, une protection et une identité.

Cette création, c'est aussi une population implantée et un nouveau construit social en marche, à priori fait pour durer. Les dimensions de prise d'autonomie, d'intégration sociale et d'épanouissement personnel telle que **la loi n° 534¹ du 30/06/75** les indiquent en finalités sont implicitement attendues et à développer.

¹ Aide Sociale à l'Enfance

¹ Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

Ceci se concrétisera surtout à partir de 1986. Les premiers résidents, toujours ouvriers au CAT pour la majorité, vont accéder par étapes à un logement privé dans le tissu social local.

A₃ Les développements en cours et ceux en projet

En 1995, l'association de la Bretèche décide d'étendre ses capacités d'accueil pour les adultes.

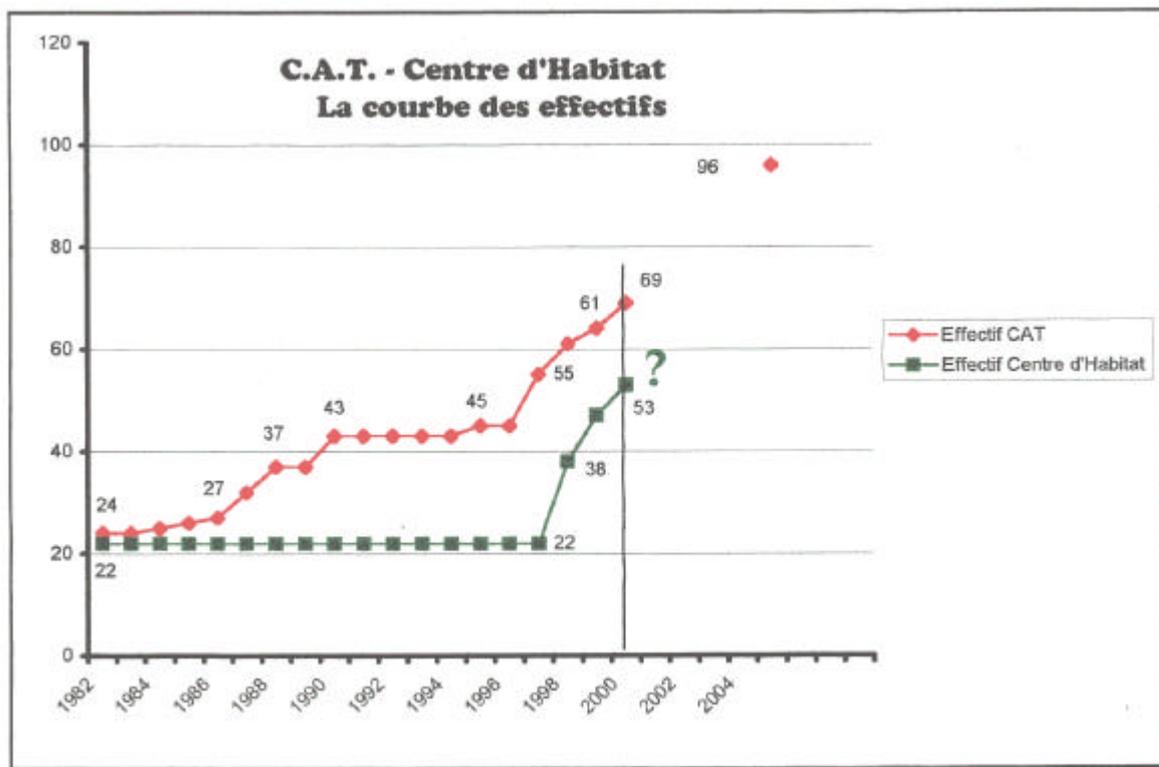
2 motivations :

1. De nombreux besoins en places de CAT sont non couverts dans le département. 600 dossiers en attente serait le chiffre approché.
2. Le développement du CAT tant économique que médico-social est à situer dans une taille idéale de 80 postes équivalents temps plein² de travailleurs handicapés auxquels peut s'adjoindre une Section Annexe de 16 places (SACAT). C'est un accueil de jour intégré au CAT pour personnes handicapées ne pouvant pas assurer d'activité de production.

A terme, le CAT accueillerait 96 personnes déficientes intellectuelles. La date de 2005 est avancée comme échéance.

La courbe des effectifs présentée à suivre nous informe des évolutions du CAT et du centre d'habitat.

² Rapport Boulanger



L'évolution du centre d'habitat

Le dispositif est ainsi prévu que le développement du CAT de la Simonière a donc entraîné de facto celui du centre d'habitat :

- ➔ il n'y a pas d'autres équipements de proximité pour aider les ouvriers handicapés à se loger et s'inscrire dans une vie sociale. Ceci assez typique du secteur adulte handicapé en milieu rural
- ➔ le transport des ouvriers handicapés n'est pas assuré par le CAT. Les bassins d'origine géographique sont trop divers et surtout le profil des usagers, sans famille ni point de chute en forte majorité, appelle à un enracinement restant à décider. Les orienteurs le savent, qui s'interrogent immédiatement sur un accueil en logement institutionnel, à 90 % indissociable d'un emploi au CAT.
- ➔ dès 1997, à l'arrivée des nouveaux ouvriers, s'est ajouté le transfert des activités d'accompagnement social que le CAT ne pouvait plus assurer auprès des ouvriers ou de ses ex ouvriers. Anciens résidents du foyer, ils avaient pris logement dans une des communes aux alentours voire un emploi en milieu ordinaire. 15 personnes étaient concernées.

A₄ Premier descriptif du Centre d'habitat

Pour l'année 2000, le Centre d'habitat Résidence de la Combe accueille 52 adultes :

Accueil de 29 personnes en logements gérés et sous-loués sur 3 sites :

- le foyer Résidence de la Combe (19 personnes)
- le Clos Bintin (5 personnes)
- la Pommerie (5 personnes)

Accueil de 23 personnes en services extérieurs :

- le service de proximité (7 personnes)
- le service d'accompagnement à la vie sociale : SAVS (16 personnes)

Ainsi banalisé, ce premier descriptif constitue une première approche de définition d'un centre d'habitat. Son activité est caractérisée par **des prestations sociales diversifiées et distinctes mais la délivrance des services rendus aux usagers se fait au sein d'une même organisation**. On pourrait résumer ainsi : un Centre d'habitat s'occupe de loger et d'aider ses usagers de façons différentes. Avec l'appellation « Centre d'habitat », nous relevons d'un système complexe et non d'une identité et d'une activité unique.

Pour conclure ce chapitre,

En moins de quatre ans, l'effectif a été multiplié par 2,5 et a valu à l'entreprise une brutalité de mutation après de nombreuses années de stabilité. La Résidence de la Combe est devenue un Centre d'habitat. Les personnels sont en forte mobilisation, parfois bousculés et déstabilisés. Nous sommes en déséquilibre et en adaptation.

Ce changement d'échelle provoque aussi la massification de la demande des usagers autant que leur diversité. De nouvelles problématiques sont révélées.

Actuellement, mon premier souci en tant que directeur est la maîtrise de cette extension.

Quelles réponses concevoir pour l'avenir ?

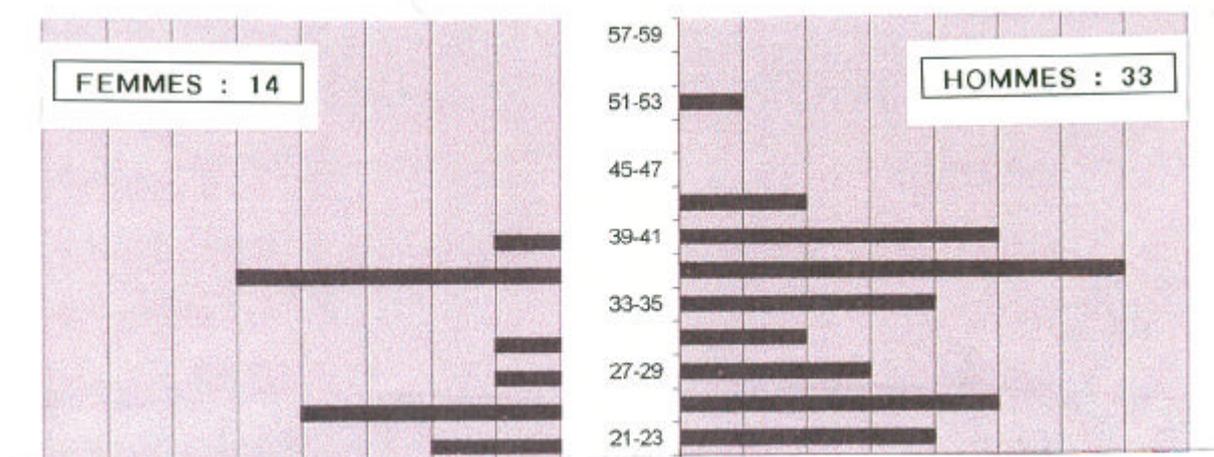
Il me faut interroger l'existant, mettre en perspective et anticiper au mieux. Mais auparavant, je vais d'abord présenter les hommes et les femmes bénéficiaires de la structure. **Ce sont eux les premiers acteurs.**

B - LES USAGERS DU CENTRE D'HABITAT : DES HOMMES ET DES FEMMES HANDICAPEES EN DEVENIR

Quatre gammes d'informations vont permettre de situer les usagers : l'âge et le sexe, l'origine et l'histoire, le handicap et les capacités observées, les aspirations au logement.

B₁ La pyramide des âges

La pyramide présentée a été réalisée en 2000 pour 47 usagers. Les cinq nouvelles personnes arrivées depuis ont entre 20 et 25 ans et ne modifient pas les indications que je vais relever.



4 caractéristiques s'associent à la pyramide des âges.

❶ Pour près de 90 %, l'âge des bénéficiaires se situe entre 25 et 40 ans. **La moyenne d'âge est de 31 ans.** De façon générale dans l'échelle des âges, cette période correspond à une période de réalisation avec la possession de ses meilleures possibilités. La vieillesse et ses pertes de capacité ne sont pas d'actualité pour les ouvriers du CAT.

❷ Cette pyramide d'âge est encore tassée. La période au dessus de 40 ans n'est pas constituée. Cependant, les différences de génération sont sensibles et s'affirment de plus en plus. Les états de maturité, d'expérience et de statut sont variables. Cela se joue d'abord sur le terrain professionnel où les anciens peuvent revendiquer leur place et leur savoir. Comme nous allons le voir, **ces différences d'âge se traduisent aussi dans la situation de logement et de prise en charge.** Les jeunes adultes sont plutôt au Foyer Résidence, structure collective. Les plus âgés sont pris en charge par les services extérieurs. Entre ces personnes, se jouent des distanciations et des

positionnements par l'âge. Ils s'expriment tantôt par la critique « *les jeunes sont bruyants et mal élevés* » nous dira Monsieur M. qui va avoir 39 ans. Quant à Monsieur F., 41 ans, il veille et conseille les nouveaux ouvriers.

Derrière cette pyramide des âges, nous observons des jeux socio élaborés, générationnels et/ou inter générationnels. Il y a des modèles, des contre-modèles, des solidarités, des blocages.

③ De 21 à 51 ans, la pyramide des âges recouvre **des besoins et des désirs différents** suivant les personnes. On pourra décliner de multiples exemples et le sujet du logement est à lui seul un champ de confluence particulier. Nous l'illustrerons dans ce chapitre quand je parlerais des aspirations des usagers.

④ Le **déséquilibre hommes-femmes** est notable : hommes 70 %, femmes 30 %. La forte population d'hommes bénéficiaires du secteur médico-social est un phénomène remarqué¹. Le déséquilibre est ici un peu plus aggravé. Cela n'est pas sans conséquence.

Ces quatre remarques auront leur poids dans la suite du propos.

B₂ - Origine des usagers et éléments d'histoire

Quatre observations composent les points forts de l'identité des personnes accueillies par l'établissement.

Origine géographique : Ille et Vilaine et Côtes d'Armor dans un rayon de 50 km maximum.

Origine sociale : prédominance du milieu ouvrier (73 %) et assimilation aux classes sociales défavorisées avec les plus faibles revenus et peu d'instruction.

Situation familiale d'origine : très forte proportion de parcours chaotiques et de familles démunies : mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (33 %), parents disparus (au moins un) à l'âge de 20 ans (48 %).

Parcours scolaires : à 95 %, ces personnes ont bénéficiés d'une prise en charge médico-sociale type IME-IMPRO avant d'être orientés par la COTOREP vers un travail protégé et vers un habitat adapté.

La prédominance de l'enfance malheureuse ou de l'enfant cas social est majoritaire parmi les usagers. La pauvreté est au cœur de très nombreuses situations. C'est un reflet des inégalités sociales

constatées dans les institutions de notre secteur¹. L'établissement n'y déroge pas. L'absence des familles dans le processus d'admission est un bon indicateur de leur disqualification ou leur disparition (72 % des cas). Les orienteurs sont les IME et les organismes assurant la protection juridique des « majeurs incapables » : les services de tutelle.

En rapport avec les éléments précisés ci-dessus, la déficience acquise est assez nettement suggérée. La socio-genèse est une clé d'entrée dans l'étiologie du handicap avec les carences éducatives ou de soins et souvent la maltraitance. Ces éléments du passé s'impliquent dans le présent quand il s'agit de mener sa vie. Nous le développerons ci-après.

Mais, auparavant, il reste à parler des autres situations où la part d'un milieu très défavorisé ou maltraitant ne peut pas être invoquée (30 %). Aujourd'hui, il n'y a pas d'explication à toutes les situations. Parfois, on peut songer aux séquelles de psychose infantile et très vraisemblablement aux maladies génétiques restant en hypothèse, ainsi le X fragile.

B₃ Le handicap et les capacités

Présenter le handicap des hommes et des femmes usagers du Centre d'habitat appelle à définir une « *notion essentiellement relative* » comme l'indique le dictionnaire de psychopathologie. Le dictionnaire critique d'action sociale définit le handicap « *comme un des phénomènes sociaux le plus important du 20^e siècle* ». L'usage même du mot « *handicap ... rejoint au contexte et aux vœux sociaux*² ». C'est un champ dialectique qui évolue sans cesse.

En tant qu'établissement, comment s'en saisit-on ? Quel regard ? Pour quel projet ? Pour quelle opérationnalité ?

Pour l'établissement, le handicap des usagers ne peut se définir qu'en y mariant la notion de capacité. A l'image du symbole yogi, associer les deux notions, c'est présenter cette population accueillie et chacun de ses membres dans son entier.

Handicap et capacités sont aujourd'hui les deux pôles qui constituent les articulations théoriques les plus fécondes dans la prise en charge de la personne déficiente intellectuelle. A

¹ Pierre MORMICHE, *Les personnes dépendantes en institution, Division des Enquêtes et études démographiques, INSEE*

² en référence à la nouvelle classification internationale des handicapés (CIH-2) prévue pour être adoptée par l'OMS en 2001 (Voir bulletin du CREA I Pays de Loire, Octobre 1999)

contrario, isoler le handicap introduit la figure d'un « être du manque » comme il est observé¹. Même en étant pris alternativement, handicap et capacités sont donc à définir dans la dynamique du vivant.

HANDICAP : la notion de handicap reste générique. C'est « *une volonté et un espoir de définir sur des bases positives d'intégration ou du moins de tolérance, un phénomène qui, jusque là entraînait l'exclusion*² ». La reconnaissance de ce handicap introduit des compensations par la collectivité (par exemple l'Allocation d'Adulte Handicapé - AAH)

Au Centre d'habitat, la nature du handicap est la déficience intellectuelle telle que le spécifie l'arrêté de création qui précise du reste que l'appellation de « handicap mental » n'est pas celle à retenir.

La classification internationale définit les personnes accueillies comme handicapés intellectuels légers. La nomenclature classique positionne ces usagers comme déficients moyen-légers et à mon sens cela s'inscrit mieux dans les réalités du terrain. Définir la déficience moyenne-légère, c'est faire référence au corpus de connaissance relatif à l'étude de la débilité mentale. Aujourd'hui, le terme est connoté négativement mais les descriptions et les savoirs sont intacts et ceci dans des formules simples.

« *La débilité mentale est une insuffisance plus ou moins marquée du développement de l'intelligence, laissant à l'individu la possibilité d'accéder à l'autonomie sociale mais ne lui permettant cependant pas d'assumer la pleine responsabilité de ses conduites dont il est incapable de prévoir les implications . La pensée est caractérisée par la prédominance des fonctions d'acquisitions sur les fonctions d'élaboration*³ ». On peut parler de capacités d'abstraction limitées.

Le QI de ces personnes varie entre 55 et 80. Ces difficultés cognitives se doublent de nombreux troubles associés.

Ainsi, sur 25 personnes étudiées sur la structure foyer résidence, 14 personnes présentent des troubles psychologiques à des degrés et sous des expressions diverses, ceci de façon prégnante et invalidante dans la gestion de leur vie (troubles de la relation). Ce chiffre est à rapprocher du suivant : **sur le plan étiologique, la déficience de 18 usagers sur 25 peut être associée aux traumatismes de l'enfance.**

¹ BLANC Alain, Les aléas de la discrimination positive, Revue Esprit, Quelle place pour la personne handicapée ? Décembre 1999

² Dictionnaire critique d'action sociale, Handicap, Bayard éditions

³ Robert Lafon, Vocabulaire de psychopédagogie, Presses universitaires de France

Pour la majorité des usagers, le trouble associé est prépondérant dans la reconnaissance du handicap, dans sa compréhension et dans les réponses à fournir. Cet aspect du handicap aura de fortes répercussions dans la prise en charge et par conséquent dans le domaine du logement.

Deux désavantages supplémentaires vont invalider de nombreux usagers et s'impliquer dans notre action de Centre d'habitat :

- **La population présente un profil somatique et médical lourd** : 11 personnes sur 25 ont une pathologie médicale importante malgré une relative jeunesse.

- **La population est désaffiliée ou/et non affiliée** : aux appuis familiaux restreints s'est ajoutée une marginalisation par étapes.

- écartée du système scolaire entre 8 et 14 ans pour une prise en charge spécialisée
- écartée du monde du travail « normal » vers 18/20 ans.

Le réseau relationnel hors institution de ces personnes est très ténu, presque absent. Les usagers bénéficiant d'une famille plus sereine, stable et inscrite dans la vie sociale ont un avantage indéniable.

Contre point du handicap, **LES CAPACITES** impliquent la possibilité de réussite. On désigne alors des potentialités, une « aptitude à ».

Par essence, tous les usagers présentent des capacités, limitées par le handicap certes, mais elles peuvent se développer et comme tout un chacun, tout la vie durant. Les fonctions d'acquisition de la personne déficiente intellectuelle peuvent être mobilisés pour donner corps à la notion de capacité.

Dans cette perspective, les actions d'apprentissage, de formation et d'insertion par la mise en situation sont les bases de la **prise en charge des capacités** des usagers.

Les technicités existent. La pédagogie spécialisée, les instruments d'évaluation mais aussi d'auto-évaluation permettent d'aider la personne déficiente intellectuelle à se situer comme sujet dans son environnement.

Deux points constituent des repères opérants :

❶ En référence à la refonte de la classification des handicaps, il faut d'abord évoquer la prééminence de l'environnement matériel et humain en tant que déterminant dans l'expression des capacités. René ZAZZO¹ a montré l'hyper sensibilité de la personne déficiente au contexte qui l'entourne. Et c'est ce même contexte qui va définir si le sujet retire ou non un bénéfice à l'expression d'une capacité. L'adaptation et le soutien sont au cœur du système et définissent la liaison entre pouvoir faire et le

¹ ZAZZO René, Les déficiences mentales, Collin

faire réellement. **Les principes d'interactions entre l'utilisateur et son environnement sont déterminants.**

② La notion d'hétérochronie recouvre des rythmes de développement et de capacités très contrastés à rapport à la norme et chez le même sujet. **Les profils de capacités sont déséquilibrés.** Mlle E. est capable d'organiser et de gérer son intérieur, son budget et son alimentation mais ne parvient pas à assurer une prise de médicament pourtant simple qui la déstabilise.

Ainsi, dans des domaines aussi variés que les acquisitions scolaires, le talent sportif ou les connaissances culturelles se côtoient des capacités affirmées avec des lacunes contradictoires.

Au terme de ce chapitre sur le handicap et les capacités des usagers, je ne peux que conclure que l'action du Centre d'habitat vis à vis des usagers ne peut être qu'une mesure **très individualisée.** Cela se joue en terme de compensation ou d'étayage face à une inaptitude, ceci dans toute situation autorisant l'expression des capacités pressenties ou revendiquées par le sujet.

L'autonomie et l'intégration, premières finalités de notre mission, sont à retraduire pour chaque personne, en fonction de son âge, de son rythme et d'une multitude de facteurs très personnels. A ce titre, le logement, pièce maîtresse de la prise en charge fait figure d'une confluence qui n'a pas d'équivalent.

B₄ Les aspirations au logement

Les aspirations des usagers constituent la dernière dimension importante des hommes et des femmes présents. De l'aspiration, les dictionnaires disent qu'il s'agit d'un mouvement vers un idéal. C'est se fixer des buts à atteindre.

A l'observation, les aspirations de ces travailleurs handicapés sont de l'ordre de la reconnaissance ou de l'affirmation de soi en tant qu'adulte, d'une quête de promotion sociale, d'indépendance et de réalisation affective. On peut parler de l'aspiration au bonheur. C'est l'aspiration la mieux partagée.

La gamme des aspirations observées est large. Ainsi, Mr G. a comblé une part de ses aspirations avec l'achat de sa première télévision et de sa première mobylette après ces premiers mois de travail au CAT.

Loin d'ignorer ces aspirations du quotidien, mes fonctions me conduisent à enregistrer plus particulièrement celles concernant le logement, secteur où **nous sommes en situation d'insatisfaction et en recherche de correction.**

Aujourd'hui, l'aspiration des usagers à un nouveau logement se traduit donc par des files d'attente qui sont autant de **mouvements attendus** mais différés, bloqués.

On attend une place au foyer logement, un appartement indépendant. On attend pour changer de logement, peut-être accéder à la propriété.

Le repérage des aspirations en attente désigne autant de parcours résidentiels à concevoir et à accompagner.

A la non satisfaction des aspirations de la personne handicapée, ces files d'attente révèlent aussi les conséquences du manque :

- **une prise d'autonomie en panne ou en danger**
- **une intégration retardée ou impossible en l'état**
- **une précarisation mentale supplémentaire**

Ainsi, Monsieur M., jeune ouvrier du CAT en transit dans les familles d'accueil qui vient me dire, mi menaçant, mi désespéré : « *Je vais péter les plombs si ça dure !* ».

Avec ses situations, on peut dire qu'autour de l'objet logement, il se confirme des enjeux essentiels si ce n'est décisif pour l'avenir du sujet.

Pour conclure ce chapitre,

Le devenir des usagers, population jeune, s'appuie tout d'abord sur l'élan vital de chacun.

On peut dire qu'à des degrés divers, tous les usagers sont en aspiration permanente. En cela, ils ne dérogent pas à la règle générale et aux normalités. La situation de garantie sociale de ces personnes handicapées associée au travail protégé (rémunération et compensation pour un cumul proche du SMIC) offre un cadre sécurisé et stable qui autorise une large ouverture en matière de possible.

Pour l'adulte handicapé, les perspectives sont sans doute de l'ordre d'une réintégration possible dans ce qu'il juge être la norme, tout du moins l'idée qu'il a de lui et la place qu'il estime pouvoir occuper. Le logement en est la représentation symbolique majeure. Littéralement, avoir un logement, c'est avoir une place et cet aphorisme peut se décliner. Ainsi, avoir **son** logement, c'est avoir sa place, **posséder** son logement, c'est **posséder** sa place ...

Quant à la déficience intellectuelle et les troubles associés, il faut tenter d'abord les envisager comme une donnée seconde. Nous savons qu'elle est essentielle mais par nature, elle peut être dépassée grâce à une **action d'accessibilité**. Qui dit dépasser ne dit pas annuler mais contourner. C'est faire avec des blocages, des incapacités, des manques d'adaptation.

Enfin, pour conclure ce chapitre, le concept d'aspiration introduit autrement l'égalité entre les individus. L'aspiration indique un sujet, réaliste souvent ou irréaliste parfois. Et il en faudra toujours pour la part de rêve, une part clairement constitutive de la condition humaine. Le handicap n'est guère qu'une inégalité, l'essence même de la vie. Les compensations existent ou sont à trouver.

La mission du Centre d'habitat ne serait-elle pas d'aider à cette négociation ?

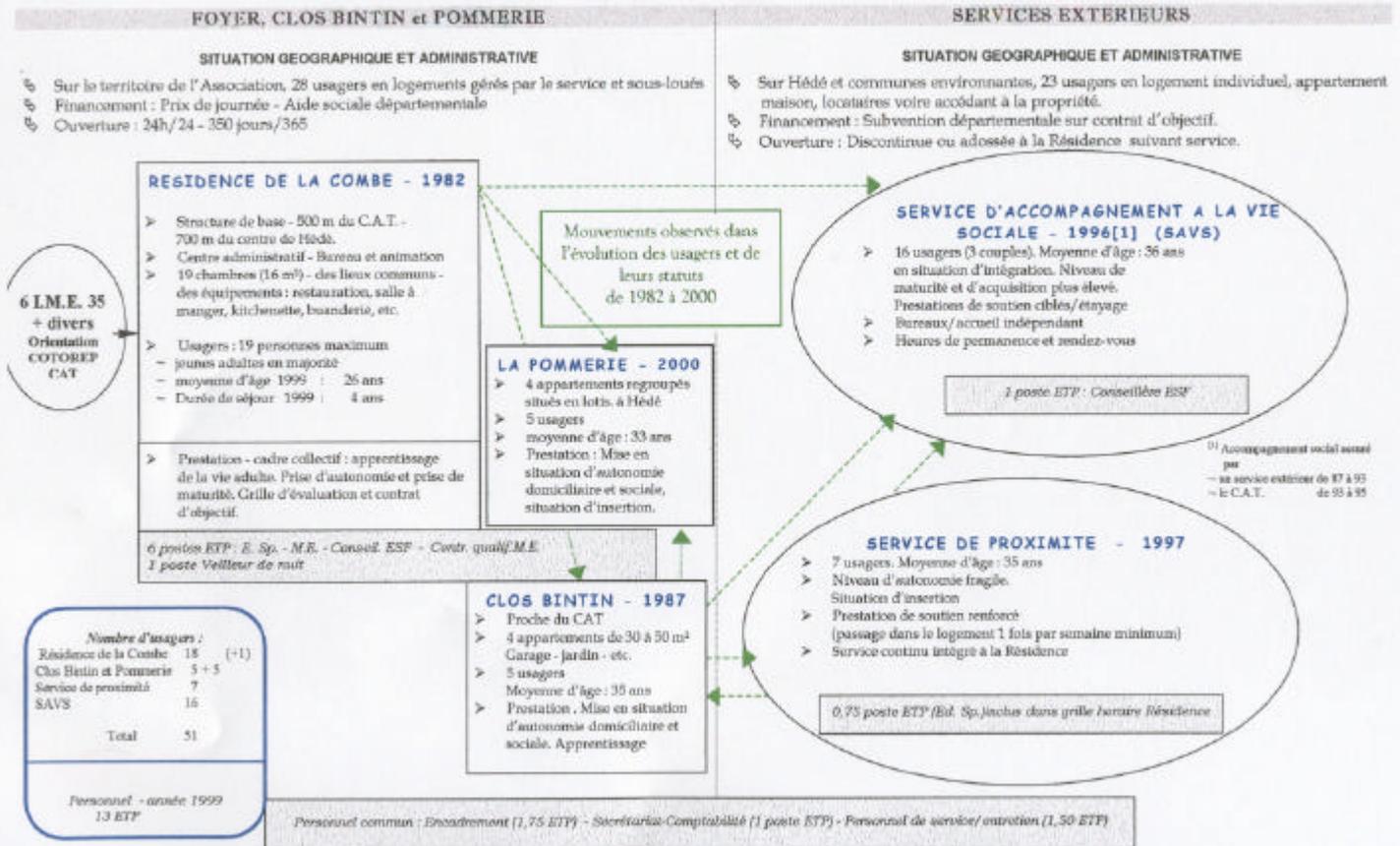
C - LE CENTRE D'HABITAT LA COMBE
ETAT DES LIEUX ET PROBLEMATIQUE

Pour envisager la résolution de la situation de logement, mon premier détour va consister à analyser l'existant. La fiche synthétique du Centre d'habitat ci-après va en être le support. Cette fiche est l'outil de communication régulièrement utilisée pour présenter la structure aux usagers, à leur représentant, aux personnes extérieures.

Cette fiche va permettre d'isoler les principes qui nous guident aujourd'hui ainsi que leurs articulations. C'est un arrêt sur image avant de projeter l'avenir.

CENTRE D'HABITAT RESIDENCE DE LA COMBE - Année 2000

Fiche synthétique de la prise en charge des travailleurs handicapés du C.A.T. de la Simonière



À noter - la sortie du dispositif : réorientation de 16 usagers depuis 1982 → 14 personnes pour réorientation professionnelle (autres CAT, Ateliers Protégés, milieu ordinaire de travail, etc.), 2 personnes réorientées vers des foyers de vie.

1 Logement, habitat et prise en charge

Les 5 entités observées et isolées correspondent chacune à des formes de logement distincts. Le terme de logement tel qu'il est appréhendé dans cette fiche engage d'emblée la densité de l'objet et ce qui l'entoure.

❶ **Le logement, c'est d'abord l'abri** (la loge). Sur le plan étymologique, il est associé à un campement militaire. Le mot traduit la recherche de protection et de sécurité. **Ces 5 formes de logement** répondent aux caractéristiques propres à la notion définie en introduction de l'ouvrage collectif - Logement et habitat - L'état des Savoirs¹.

« *Le logement est une **unité d'habitation**. C'est avant tout un bien matériel répondant à des catégories administratives* ». « *Le logement a une **fonction d'usage**. Le loyer payé le rapproche d'un bien de consommation* ».

« *Le logement présente une **valeur patrimoniale** transmissible et généralement des dimensions symboliques et affectives s'y associent* ».

Dernier point, chaque catégorie de logement présenté correspond à un « **ancrage spatial** » différent, c'est l'habitat.

❷ **Les 5 distinctions correspondent donc à des habitats différents, l'habitat étant entendu comme l'espace social organisé autour du logement**². Le seuil en est la ligne de séparation.

« *Le seuil de toute habitation marque la transition entre les espaces publics et privés, point d'articulation entre la vie domestique et la vie sociale* ». « *Le seuil est une ligne imaginaire intériorisée comme une fracture entre deux espaces constituant des territoires*³ ».

Ainsi, ces 5 catégories logements ne sont pas situées sur les mêmes communes. Certains sont en pleine campagne, d'autres dans des bourgs, voire en milieu urbain. A chaque logement correspond un habitat distinct.

De plus, certains habitats ont un caractère collectif et même institutionnel. Le foyer résidence présente cette caractéristique mais il conserve sa qualité d'habitat avec ses logements même s'il ne s'agit que d'une chambre. Le seuil marque la sphère privée, l'abri et son intimité. Les lieux communs valent un premier espace social pour le résident.

¹ SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, Logement et habitat, état des savoirs, Editions La Découverte, 1998

² Encyclopaedia universalis, L'habitat contemporain

³ Marguerite ARENE, Logements sociaux : La déchirure, (1994), Le journal des psychologues, n° 119

L'habitat paraît alors indissociable du logement. « *Logement et habitat son deux concepts qui en s'associant signalent un champ de recherche dont ils constituent en quelque sorte les deux pôles¹* ».

③ **La prise en charge est le troisième élément** de la fiche synthétique se superposant au logement et à l'habitat.

Chaque catégorie correspond à un mode de prise en charge différenciée. Ainsi, ce ne sont pas les mêmes personnels et il est également dit que les actions sont distinctes notamment en matière de prestation d'accompagnement.

→ L'action est au bénéfice d'un usager toujours singulier

→ L'action porte sur un logement spécifique. Même au foyer résidence, chaque chambre est différente dans son articulation avec l'ensemble et chacune possède son histoire

→ L'action porte sur un habitat particulier, un espace social par essence perpétuellement recomposé et mouvant.

En résumé, la fiche synthétique relève d'une catégorisation, 5 au total, chacune présentant la superposition de trois éléments distincts en interaction

DES USAGERS

DES LOGEMENTS/HABITAT

UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Actuellement, c'est le cadre théorique de notre action. Il va s'agir de le mettre à l'épreuve de l'extension en cours et des besoins à couvrir. Compte tenu des insatisfactions relevées, on peut d'ores et déjà dire que ce cadre est déjà trop étroit pour nombre d'usagers déjà présents ou demandeur pour y rentrer.

C₂ Les parcours résidentiels en questionnement

La fiche synthétique rend compte d'un phénomène autant observé que provoqué : les parcours résidentiels des ouvriers du CAT depuis 1982. Nous les réduirons pour l'instant aux différents changements de logement et d'habitat intervenus au cours des années.

¹ Logement et habitat, Etat des savoirs

b) Les parcours résidentiels introduisent les notions d'autonomie et d'intégration

Suivant les 5 distinctions (logement, habitat et prise en charge), la fiche synthétique fait état de niveaux d'autonomie et d'intégration différenciés. Que recouvrent ces deux notions ?

L'autonomie

Sur le plan général, le concept d'autonomie a une histoire puissante. On peut noter son étymologie (littéralement « sa propre loi » et les discours philosophiques qui en ont défini ses différentes acceptions).

Le dictionnaire critique d'action sociale précise que cette capacité humaine à se gouverner soi-même et à se suffire n'est possible « qu'en se soumettant aux contraintes de l'extérieur ». On évoque « le lien entre liberté et obéissance à la raison ». L'autonomie, c'est la rencontre entre la volonté générale qui vaut contraintes extérieures et le bien être de chacun à commencer par sa liberté d'être. Avec l'autonomie, nous arrivons sur le registre des devoirs et des droits de l'être social.

Marie Agnès HOFFMANS-GOSSET synthétise ainsi ce concept d'autonomie « *L'autonomie est à lire dans une spirale ascensionnelle et une structure dynamique. Se voulant tension vers plus d'indépendance, elle ne trouve les conditions de sa cohérence que dans une interdépendance et une socialisation grandissante¹* ».

Trois observations illustrent ces premières approches conceptuelles.

❶ Les parcours résidentiels traduisent la prise d'indépendance de la personne déficiente intellectuelle par rapport au personnel socio-éducatif et du personnel de service : présence permanente au foyer-résidence, présence intermittente au domicile sur le Clos Bintin et La Pommerie, présence ciblée au service de proximité et au SAVS

❷ Prise en charge croissante par l'utilisateur dans les domaines de la quotidienneté : s'entretenir, se nourrir, se déplacer, gérer son temps, etc..

❸ Les parcours résidentiels enregistrés par le service traduisent pour l'essentiel des prises d'autonomie mais une situation fait exception. Il y a eu retour en arrière et **perte d'autonomie**.

Pour conclure sur le concept, la liaison entre **autonomie du sujet**, **logement et habitat** et **prise en charge** paraît établie. Cependant, le champ reste à explorer.

De quelles façons les choses agissent entre elles ? Quels sont les éléments déclencheurs ou favorables pour le sujet handicapé ?

L'intégration

Le Robert historique nous indique que « *le terme d'intégration désigne couramment l'opération par laquelle un individu s'incorpore à un groupe* ». Le dictionnaire critique d'action sociale précise que le terme s'applique à des gammes de situation très diversifiées : « ... *il y a autant d'intégrations qu'il y a de formes de socialité, de formes de groupement avec leurs rapports différents avec la société globale* ». Cette notion présente deux dimensions « *celle de l'insertion des individus dans un milieu socioculturel donné avec l'appartenance à des cadres et à des structures conditionnantes ; celle de l'assimilation par la conscience de valeurs et de normes socioculturelles* ». On peut dire que l'intégration est tantôt un processus tantôt un état ou plutôt une résultante.

Autour des cinq distinctions de la fiche synthétique, nous notons des processus ou des états d'intégration différents suivant les usagers. **Cinq habitats valent cinq modes d'intégration aux tonalités différentes et chacune avec leurs enjeux.**

Ainsi, les parcours résidentiels établissent pour le sujet les relations concomitantes entre son autonomie, son intégration et son logement/habitat.

Au Centre d'habitat, l'objet logement apparaît comme une matérialisation de l'identité et de la place sociale de chacun, celle qui est actuelle, celle qui est espérée. C'est un objet puissant.

C₃ - Le projet d'établissement et les missions du personnel

Dans le projet d'établissement, la part revenant au logement de la personne déficiente intellectuelle est prépondérante. Les intentions sont déclarées de la façon suivante.

B - Une première finalité pour notre mission : l'accession au logement individuel et privé pour l'utilisateur

Aujourd'hui, cette accession au logement paraît le premier but général composant notre mission d'action sociale pour la population confiée. Cette option est issue de nos actions et de nos observations et nous pourrions les résumer de la façon suivante :

¹ HOFFMANS-GOSSET, Apprendre l'autonomie - apprendre la socialisation, ed. Chronique sociale, p. 44

→ *l'accès au logement individuel est le premier aboutissement pour l'utilisateur d'une démarche de maturité et d'autonomie comportant des aspects multi-facettes regroupés dans les grands chapitres d'autonomie personnelle, domiciliaire ou sociale.*

→ *accéder au logement individuel, c'est la condition à l'existence et au développement de la vie privée et sociale de l'utilisateur. D'abord outil du libre-arbitre de la personne une et indivisible, le logement est l'outil de l'insertion voire de l'intégration de l'utilisateur dans le tissu social, la cité. C'est l'outil d'une citoyenneté à construire et à faire reconnaître.*

→ *enfin, le logement individuel est l'outil d'une vie affective élargie à tous ses possibles.*

Les missions du personnel

La mise en œuvre du projet d'établissement dans le quotidien repose sur **les personnels d'intervention, c'est à dire les personnels socio-éducatifs**. Les trois métiers du social représentés : éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiale et moniteur-éducateur introduisent une pluridisciplinarité et des compétences diversifiées propices à la couverture des besoins.

L'organisation de la mission de ces personnels est basée sur un horaire par cycles, ceci de 7 h 30 le matin à 23 h le soir, les nuits étant couvertes par un veilleur.

Aujourd'hui, la mission des personnels socio-éducatifs se décline en quatre fonctions repérées et travaillées au sein de l'établissement :

- **La fonction institutionnelle**
- **La fonction d'animation**
- **La fonction d'apprentissage**
- **La fonction de référence**

C₄ Hédé et ses environs : une géographie en inadéquation croissante

a) Descriptif

Pour ce chapitre, je vais présenter la situation en m'appuyant sur une cartographie en annexe II qui délivrera les meilleures informations, ainsi les espaces et les intervalles traversés par les voies de communication. Ces dimensions sont celles du Centre d'habitat et de ses usagers. Les 70 000 kilomètres annuels parcourus par les véhicules du service sont là pour en témoigner.

L'approche du bassin d'habitat se fera par échelles successives. Elle est à re-situer dans une science de l'habitat, l'**urbanisme** et les quatre fonctions qu'il s'attribue : « *habiter, travailler, cultiver son corps et son esprit, circuler... ces fonctions qui s'entremêlent et se confondent... le caractérise, le spécifie et l'identifie*¹ ».

En référence à la carte I (annexe II), le département d'Ille et Vilaine me paraît être la première échelle de compréhension de l'habitat des ouvriers de la Simonière et ce pour quatre raisons au moins :

L'origine familiale des usagers (à 95 %) se situe dans le département. Même si ces racines sont fragiles comme nous l'avons vu, elles s'y trouvent et constituent une part de leur présent. La fratrie demeure précieuse. L'Ille et Vilaine, c'est aussi **l'unité administrative** de proximité pour l'utilisateur comme pour le Centre d'habitat.

Le département c'est aussi des **équipements spécifiques**. C'est un territoire organisé sur le plan médical, culturel, socio-économique, etc.. Il est aussi le territoire d'un secteur médico-social adulte avec d'autres établissements et services. Cela aura son importance dans le quotidien de la personne handicapée (voir carte II : le secteur médico-social adulte départemental).

Le contexte socio-économique de l'Ille et Vilaine est en mouvance et nous permettra de mieux appréhender la situation particulière de Hédé.

Sur le plan général, le département bénéficie d'une situation privilégiée. Rennes, capitale régionale est située en son centre avec un réseau de voies rapides en étoile. L'Ille et Vilaine se positionne comme un département en développement économique et en croissance démographique (le 7^e de France). C'est dans le bassin de Rennes que ce concentre cette activité humaine et particulièrement les communes bordant les voies express.

Nous sommes dans une situation d'urbanisation autour d'un pôle régional avec un desserrement de l'agglomération. L'implantation des grosses entreprises hors tissu urbain accompagne et accélère le mouvement - l'ouverture encore récente (- 10 ans) de la voie express Rennes/St Malo et place le bassin d'habitat de Hédé dans cette dynamique.

En 1999, Hédé avait une population de 1900 habitants (+ 22 % comparé au recensement de 1990). Le mouvement de « rurbanisation » n'en est qu'à ses débuts sans doute. Une nouvelle mixité sociale s'installe et le contexte est plutôt favorable.

¹ Encyclopaedia universalis, L'habitat contemporain

b) L'espace vécu ou les limites de l'environnement

Hédé et ses environs correspond au **premier bassin d'habitat** de l'établissement. Le bourg de Hédé est le carrefour commercial et des services notamment pour les plus petites communes environnantes. Hédé est d'ailleurs une association de 3 communes : Hédé, Bazouges sous Hédé et St Symphorien, commune où se situe le bâtiment principal, le foyer-résidence et la partie administration, à 1 km de la place centrale de Hédé avec ses commerces.

Hédé peut-être désigné comme un village rural (carte III).

A ce premier périmètre s'adjoint **un second bassin d'habitat** du moins un bassin de service qui est quotidiennement investi par les activités du Centre d'Habitat. Au nord, Tinténiac (6 km - 2 429 habitants) et Combourg (13 km - 4 850 habitants). Au Sud, Rennes (22 km - 206 000 habitants) (carte IV).

Cet habitat élargi est à mettre en relation avec la question du logement.

Pour l'année en cours, le sentiment qui prévaut est plutôt de l'ordre de l'inquiétude et du questionnement . **Le phénomène de concentration de la population handicapée sur la commune** est tout particulièrement un fait à interroger au moment où une nouvelle extension du CAT est prévisible. Pour l'année 2000, 39 bénéficiaires du service habitent sur le territoire de HEDE (75 %) (carte V).

Ne sommes nous pas en train de saturer le milieu d'accueil et d'intégration avec une population qui peut se stigmatiser rapidement ? Sur le rapport d'activités 1998, nous nous en inquiétons en ces termes. Suite à diverses situations d'inadaptations dans l'habitat de Hédé et Tinténiac, j'indiquais que « *le niveau d'accueil, de tolérance et de solidarité de la population des communes devait être reconnu et protégé* ». Nous sommes sur des effets de seuil qu'il est difficile voire impossible de définir mais à poursuivre sans maîtrise, nous alimenterions à tout coup la lassitude et le rejet alors que le CAT de la Simonière avec sa jardinerie, ses produits de la ferme et ses prestations de service servent aujourd'hui une image positive de ses ouvriers.

c) Bilan de l'extension réalisée

Passer de 22 usagers à 53 sans compter ceux qui attendent à la porte, c'est autant de trajectoires de vie nouvelles que de problématiques révélées par effet d'échelle.

Au titre des phénomènes constatés, il faut d'abord remarquer le premier effet de la prise en charge des adultes déficients intellectuels par la collectivité : nous regroupons cette population spécifique

dans un dispositif médico-social avec pour mission son intégration dans la cité (au sens d'incorporer cet élément nouveau dans un ensemble déjà existant).

Regrouper pour intégrer, il y a du paradoxal ou pour le moins un défi. Ce processus se décrit ainsi dans la revue ESPRIT de décembre 1999.

« La prise en charge des exclus en général et des handicapés en particulier est illustrée par le lent et double processus, d'une part, de spécification et compréhension progressive des déficiences et simultanément, d'autre part, de la création d'établissements, séparés physiquement et symboliquement du corps social, spécialisés et homogènes »... (page 22)

« Désigner pour mieux intégrer, c'est le détour du social, ... Cette logique porte en elle-même sa contradiction... ». (page 10)

En toile de fond, le problème professionnel qui m'est posé est de maîtriser le développement d'une entreprise sociale qui raisonnait pour un groupe de 22 personnes il y a moins de 4 ans et qui doit désormais penser pour plus de 100.

Une confluence d'observations s'adjoint à ce phénomène :

- ❶ Un choix de plus en plus restreint de logements disponibles dans le parc privé de Hédé ou ses environs pour les usagers des services extérieurs. L'implantation récente d'une entreprise avec la création de 800 emplois est un facteur important.
- ❷ La dépendance des usagers au transport pour des achats aussi quotidiens que les courses d'alimentation. L'utilisation des 2 roues (scooter, mobylette) implique des limites et les impliquera de plus en plus.
- ❸ Une relative captivité géographique associée aux contraintes de proximité du lieu de travail et au manque de transport en commun. Seule une minorité des ouvriers du CAT accèdent au permis de conduire et l'entreprise n'organise pas le transport de son personnel.
- ❹ Aujourd'hui, nous voyons poindre des aspirations chez les usagers qui ne trouvent pas de réponses satisfaisantes : accéder au milieu urbain et à ses services. L'origine des usagers de moins en moins rurale.
- ❺ De plus, en toile de fond, une autre aspiration puissante doit être nommée : trouver l'âme sœur. Il faut pouvoir accéder à un « marché matrimonial » élargi tout en sachant que l'organisation d'une vie de couple avec un conjoint ne travaillant pas à proximité est problématique.

Ces observations dénotent toutes peu ou prou des aspirations et des autonomies en partie bridées par l'environnement. Et pourtant, celui-ci n'en présente pas moins des mérites indéniables: le site, son espace et son confort, des facilités pour circuler dans les intervalles, un contexte villageois avec des interlocuteurs plutôt que de l'anonymat. Notre environnement de Hédé est un socle d'accueil, de prise de confiance et d'autonomie à la mesure des jeunes ouvriers du CAT. Mais ces qualités ne sont pas extensibles. Les usagers évoluent, leurs attentes et besoins changent.

L'autonomie, c'est aussi pouvoir choisir le lien de son intégration.

PARTIE I - UN ETABLISSEMENT EN CRISE DE CROISSANCE - CONCLUSION

L'ampleur de l'extension récente et future associée aux trajectoires de vie déjà en cours révèle la nécessité de repenser l'établissement et son devenir. Aujourd'hui, le dispositif n'est plus totalement adapté. Il l'est même de moins en moins, les files d'attente en témoignent .

De plus, nous concluons qu'un développement sur le même habitat, celui de Hédé, n'est pas totalement compatible avec nos visées d'autonomie et pratiquement contraire à notre mission d'intégration.

Une première réflexion me paraît à engager.

D'abord explorer l'objet logement/habitat en tant que besoin validé ; il faut arrêter les concepts utiles devant guider une politique de logement et les projets d'action. L'objet logement est à interroger sous l'angle de l'autonomie qu'il peut procurer et de l'intégration qu'il autorise pour la personne déficiente intellectuelle.

Ce sont au moins des notions d'adaptation et de dimensionnement qu'il faut réfléchir pour ouvrir les meilleures solidarités. Trois paramètres sont notables.

- Tout d'abord, **l'évolution constante de l'environnement.**
- Ensuite, **l'évolution naturelle des usagers par leur prise en d'âge et leur cheminement de vie.**
- Un troisième élément s'ajoute, **c'est l'évolution de la population** de plus en plus d'origine urbaine.

Mettre en œuvre les capacités, compenser le handicap et assurer les médiations quotidiennes au profit de la population accueillie, c'est du changement et des interrogations assurées pour l'établissement et ses personnels. Nos paradigmes ne sont que des chantiers permanents, les changements en cours et à venir sont autant de déstabilisation à absorber.

Aujourd'hui, le Centre d'habitat est dans une croisée de chemins. Sa situation de crise de croissance se rapporte à l'étymologie du terme : krisis, c'est le jugement et la décision .

DEUXIEME PARTIE

**L'ACCESSION AU LOGEMENT
POUR LA PERSONNE DEFICIENTE INTELLECTUELLE
PROCESSUS ET DIFFICULTES**

A - LE CENTRE D'HABITAT A L'EPREUVE DES CONCEPTS

Présentation

Notre première approche du logement nommait ses diverses dimensions notamment l'abri pour la sécurité et un territoire privé pour l'intimité.

Mon propos va être de compléter ces dimensions. Au tour du logement se déclinent des notions qui précisent les relations que l'homme entretient avec l'objet. En effet, « loger » indique un caractère de positionnement (la place) et de façon abrupte peut se réduire à l'idée « *d'avoir été casé* » comme l'indique André SAUVAGE qui rajoute « *loger renvoie à une acculturation étriquée, à un ancrage médiocre sans que notre histoire personnelle se soit enracinée¹* ».

Deux notions rendent compte de la dimension du logement : c'est le chez-soi et l'habiter, deux concepts d'importance qui sont au cœur des ouvrages traitant de l'homme dans son logement et son habitat. Ces deux concepts sont à explorer et à mettre en perspective avec les préoccupations du Centre d'habitat qui sont d'aider ses usagers à bien se loger. On peut les retraduire sous forme de questionnement : Quel est le « chez-soi » des personnes déficientes intellectuelles accueillies, quel est leur « habiter » ?

Et pour ces deux questions, il conviendra de s'interroger : en tant qu'aidant, quelles actions pouvons nous ou devons nous mettre en œuvre ?

L'approche de définition qui va suivre autour de ces deux concepts va essayer de tracer des lisibilités. Nous sommes sur une visée d'opérationnalité et le moins qu'on puisse dire, c'est que le chez-soi et surtout l'habiter sont deux notions complexes aux multiples facettes et abondamment décrites dans leur divers prolongements.

¹ SAUVAGE André, Les habitants de nouveaux acteurs sociaux. L'harmattan

A₁ Le chez-soi

- Le chez-soi, **c'est une relation intime** qui représente le sujet. C'est un lien entre un lieu et un être. Le chez-soi se traduit par sa maison ou son appartement mais c'est également ce qui l'entoure : son village, son quartier, sa région.

« *Le chez-soi signifie au sens strict de l'expression une relation entre un lieu et une identité* ».
« *Etre chez-soi, c'est s'approprier un espace¹...* » en faire sa chose, y mettre son empreinte.

- Le chez-soi, « *c'est aussi avoir le droit d'y agir comme bon vous semble, sans contrainte²* ».

Dès lors, avec cette notion, on discerne une composante de l'autonomie : « ***l'être du chez-soi est autonomie et pouvoir³*** ».

- Le « chez-soi » s'oppose à « chez les autres » : « *rentrer chez-soi, c'est couper le lien avec l'extérieur. Se sentir chez-soi, c'est affirmer qu'on est bien⁴* ».

Le chez-soi s'assimile à un sentiment, à un état intérieur qui persiste et même s'amplifie quand on ouvre à autrui cet espace d'intimité. Le chez-soi est aussi un lieu d'accueil pour ses amis, sa famille, ses voisins, etc. On pourrait dire les « co-intégrés ».

Ce sentiment de bien être peut prendre corps sous certaines conditions qui sont sous-jacentes :

a) l'espace doit être contrôlable dans ses accès et l'articulation entre le dedans et le dehors doit être maîtrisable.

b) l'espace doit permettre les appropriations souhaitées. Il doit offrir une certaine plasticité dans son intérieur mais également dans son extérieur avec un marquage personnalisé, premier signe de l'être social.

c) enfin, se sentir chez-soi implique au départ une adhésion. Le logement participe à l'identité de l'habitant. Il la gratifie ou la disqualifie. Le sentiment d'être chez-soi est fondé sur le désir, un choix correspondant à une aspirations, une représentation mentale et sociale.

¹ BERNARD Yvonne, Logement et habitat. Etat des savoirs, Du logement au chez soi, page 374

² Ibid page 376

³ RAYMOND H., L'habitat pavillonnaire, Publication de l'Institut de sociologie urbaine, 2^e édition, page 99

⁴ L'habitat pavillonnaire, page 101

Le chez-soi au Centre d'habitat : la parole des usagers

En référence à l'annexe III : extrait d'une enquête réalisée auprès des usagers en avril 1999 (volet logement).

La notion du chez-soi est diverse. On peut aller du plus fort au plus faible.

❶ Pour les usagers du SAVS, cette notion est clairement affirmée. On retrouve les grandes caractéristiques du chez-soi même si un autre chez-soi est envisageable, devenir propriétaire par exemple. A noter : deux personnes évoquent leur retraite pour un nouveau chez soi.

❷ Pour les usagers du service de proximité, la notion émerge mais 4 personnes sur 6 attendent encore un chez-soi. Pour ces personnes, le foyer résidence reste un lieu d'appartenance. On en dépend pour l'aide et c'est dans ce lieu qu'on envisage les travaux d'amélioration.

❸ Les locataires du Clos Bintin reconnaissent le confort, leur indépendance mais, le vrai chez-soi est ailleurs. C'est une étape.

❹ La notion du chez-soi est la plus modeste pour les locataires de la résidence. Jamais le terme n'est prononcé, hormis une fois, pour un futur dans un autre lieu. Néanmoins, on discerne des prémices « Je m'y sens bien - Je peux faire ce que je veux - J'ai mes meubles - Je peux aménager... ». Par contre, les limites au sentiment d'être chez-soi sont nettement suggérées et renvoient aux trois conditions majeures dans sa constitution. Elles ne sont pas réunies.

→ Les espaces d'intimité collent aux espaces sociaux. Les espaces intermédiaires sont des plus réduits dans l'articulation entre le dedans et le dehors. On ne peut pas se couper des autres, de leur bruit, de leur proximité.

→ L'appropriation est circonscrite. La majorité des sanitaires sont communs, idem pour les équipements (kitchenette, buanderie) et la chambre peut s'avérer étroite.

→ Les usagers signalent avec insistance les nécessités de rénovations, de créations et de renouvellements de mobilier. **Il faudrait que ce soit plus beau ... chez eux.**

La pertinence de leurs remarques ne se discute pas. Le bâtiment a plus de 20 ans dans sa conception et ce fait renvoie à la nature même d'une construction et notamment du logement : c'est l'obsolescence programmée. « *Les formes et les types de l'habitat et de l'habitation reflètent le passé d'une société disparue¹* ». Qui plus est, la conception du bâtiment peut être déjà considérée comme plutôt médiocre pour l'époque.

¹ Habitat, l'habitat contemporain, Encyclopaedia Universalis

Ceci étant, le sentiment du chez-soi peut-il pleinement prendre son sens dans un cadre institutionnel ? On peut en douter. Les usagers du Clos Bintin ne l'expriment pas et ceux du service de proximité ont encore le pied dans l'institution.

Loger dans un espace institutionnel peut participer du désir et de l'adhésion mais c'est d'abord une accommodation. Ce n'est pas un choix entre plusieurs possibilités. Loger en institution, c'est vivre chez un autre faute de pouvoir faire autrement. Un autre point mérite d'être signalé qui a été omis par les locataires du foyer : la difficulté de recevoir dans sa chambre. Nous sommes dans un foyer de célibataires et les relations sexuelles sont interdites dans le règlement intérieur... De plus, tous les logements gérés et sous-loués peuvent être pénétrés sous certaines conditions par le personnel avec un passe. On n'est pas vraiment chez soi...

Il n'empêche que les conditions de logement procurées à la Résidence de la Combe sont à reprendre au regard des exigences d'un chez-soi qui doit être meilleur même s'il ne pourra jamais le devenir totalement pour ses usagers. **Un des objectifs du Centre d'habitat est de favoriser l'émergence du chez-soi, élément constitutif de l'autonomie, de l'intégration et de l'épanouissement personnel.** Il faut y tendre malgré les contraintes.

La rénovation du foyer-résidence sera notre première action à envisager de la troisième partie.

Pour conclure le chez-soi,

Au regard de l'enquête et de nos observations, le chez-soi de la personne déficiente intellectuelle s'élabore à partir de représentation sociale de sens commun et sa constitution se met graduellement en place au travers d'un parcours résidentiel fait de prise d'indépendance et d'individualisation.

Si les capacités à accéder au chez-soi paraissent bien réelles pour les personnes accueillies, mon attention est attirée par les refus et les blocages repérés et exprimés dans l'enquête.

Quelques usagers n'envisagent pas de quitter le foyer résidence pour un chez-soi plus élaboré malgré un séjour déjà long. « *Je ne me sens pas capable de changer de logement* ». « *Je ne me vois pas quitter le foyer* ». C'est une situation d'immobilisme, de stagnance, voire de souffrance.

L'insécurité d'un départ du foyer logement est clairement exprimée mais la solution est proposée. « *J'aimerais habiter un studio mais faire partie du service, c'est à dire en studio sur la résidence, pas seul à Hédé ou à Tinténiac* » ou encore « *Je me vois dans un appartement individuel mais près du foyer, j'ai besoin d'être sécurisé par la présence des éducateurs car j'ai peur la nuit. Le Clos Bintin, c'est encore la nuit* ».

Au total, pour l'année 2000, 6 locataires du foyer résidence expriment verbalement leur aspiration (leur idéal) : un meilleur chez-soi mais à proximité même du centre ou même dans le centre, **l'abri le plus sûr**. La capacité à accéder au chez soi s'exprime aussi avec de petits pas. Mais ces chez-soi n'existent pas dans le dispositif. C'est une étape qui manque, celle de la prise de confiance et de la domination (autonomie et pouvoir). Ces besoins de grande sécurité et le type d'équipement y correspondant étaient pressentis depuis quelques temps pour certains ouvriers du CAT ou usagers de la section annexe. Aujourd'hui, il faut y répondre. Ce sera la seconde action à envisager.

A₂ Habiter

Le Robert définit le terme habiter comme « rester quelque part, vivre dans un lieu », l'habitat étant le lieu où vivent les hommes.

Habiter, « *c'est un trait fondamental de la condition humaine* » qui nous « ... *amène à penser l'existence profonde de l'être humain*¹ ». Ainsi, ce vocable habiter a été exploré par les philosophes, psychologues, sociologues et autres « connaisseurs de l'homme ». De par son essence, le concept résiste à une appropriation définitive. Sans doute faudrait-il établir déjà ce que « vivre » signifie pour le genre humain. Au terme de l'ouvrage « qu'est ce qu'habiter ? », les auteurs indiquent « *nous n'avons pas l'impression d'avoir répondu à la question qui ouvrait l'ouvrage tout au plus nous avons questionné la question* ».

Il demeure que les caractéristiques de l'habiter autorisent un repérage par le centre qui sera utilisable pour l'action sociale en cours et celle à réaliser. **Compte tenu même de son appellation, l'établissement ne peut pas faire l'impasse sur l'habiter. Il faut s'appropriier le concept.** Je vais devoir procéder par touches successives en reprenant sur les divers ouvrages de référence les éléments qui me semblent offrir les meilleures lisibilités.

❶ « *Habiter, c'est partager avec d'autres*²... » un même territoire « ... *dans une dimension temporelle, historique et symbolique*³ ».

Pour le sujet, habiter c'est se mettre en rapport avec le monde qui l'entoure. Habiter, c'est «... *un système de relations où sont rassemblées des pratiques, des usages, des formes et des fonctions, des articulations et des objets*⁴... »

¹ L'habitat pavillonnaire, page 4

² SALIGNON Bernard, Qu'est ce qu'habiter, CSTB, Z'édiditions, page 13

³ Ibid, page 154

⁴ Ibid, page 156

En synthèse, je retiendrais qu'habiter, c'est d'abord **une relation avec les autres**.

② « **Habiter, c'est construire l'espace dans l'espace, c'est aussi ordonner le temps dans l'espace**¹ ». Cependant, il est « *illusoire de vouloir délimiter précisément l'espace que recouvre la notion d'habitat tellement les variations inter-individuelles entre les espaces de référence sont importants*² ». Ainsi, « ... *habiter ne saurait être couvert par un système de normes*³ ».

Plusieurs personnes peuvent partager le même logement, on pourrait dire le même chez-soi, mais ne vont pas habiter de la même façon. Les lieux investis et l'agir peuvent être très rapidement distincts dans le quotidien. Chacun a « une pratique de l'habiter » qui lui est propre.

En synthèse, je retiendrais qu'habiter, **c'est agir personnellement dans un environnement**.

③ Habiter « *apparaît comme une compétence acquise culturellement*⁴ ». La relation avec les autres et l'agir quotidien sont le reflet du passé mais aussi sous l'influence des représentations sociales en aspirations, l'objet logement s'y prête.

« *Au risque de paraître brutal, nous n'habitons pas la maison ou le logement dans lequel nous sommes, mais une figure dont le logement n'est que le support fonctionnel, peuplée des souvenirs, des traces, des formes antérieures et des espoirs quant au futur*⁵ ». L'habiter est une re-interprétation et une recomposition permanente ainsi résumées « *il apparaît que l'habiter est la façon dont l'homme fonde ce qui demeure* » et ouvre à ce qui est possible⁶ »

En synthèse, je dirais qu'**habiter c'est conserver son histoire et en modifier certains termes**.

Habiter - les nouvelles lisibilités

Ces trois composantes de l'habiter se conjuguent et s'interfèrent dans l'accès au logement pour la personne déficiente intellectuelle ainsi que dans son maintien. Le premier résultat est d'abord de révéler le déficit potentiel et les écarts par rapport à la norme. Chaque situation individuelle peut être appréhendée également via cette nouvelle compréhension.

Habiter, c'est une relation avec les autres. La déficience intellectuelle se traduit par des difficultés de communication.

¹ Qu'est ce qu'habiter, page 153

² BONETTI Michel, Habiter, Le bricolage imaginaire de l'espace, Editions EPI, p. 35

³ Logement et habitat, Habiter et vie quotidienne, page 393

⁴ Logement et habitat, Habiter et vie quotidienne, page 392

⁵ Habiter, le bricolage imaginaire de l'espace, page 81

⁶ Qu'est ce qu'habiter, page 156

Habiter, c'est agir personnellement dans un environnement. La déficience intellectuelle se traduit par des difficultés à percevoir cet environnement, ses composantes et les règles qui le président. Agir de façon appropriée est aléatoire. Ne pas agir, c'est se protéger.

Habiter, c'est conserver son histoire et en modifier certains termes. La déficience intellectuelle invalide les capacités d'élaboration alors que l'histoire des usagers est souvent pleine d'exclusion et de souffrance.

Pour avancer, la problématique du mémoire peut alors s'exprimer avec la question suivante :

Comment répondre au chez-soi et l'habiter invalidé de la personne déficiente intellectuelle ?

Aujourd'hui, le Centre d'habitat définit deux notions dans la prise en charge du handicap : la médiation et l'accessibilité.

La médiation

La médiation est ici entendue comme régulation sociale, « *la pratique de médiation étant une incitation civique et personnelle, par l'information, l'éducation et l'action¹* ».

L'autonomie et l'intégration de la personne déficiente dans son habitat va dépendre de cette médiation dont l'exigence est d'être en rapport étroit avec l'expression du handicap et des capacités de chacun. Tout autant, cette médiation va devoir s'accrocher à l'autre rive, celle de la cité, autrement dit aux attentes voire aux obligations de l'habitat.

L'accessibilité

A l'image du plan incliné qui permet à la personne handicapée en fauteuil de circuler, la notion d'accessibilité s'applique à la prise en charge des personnes handicapées intellectuelles. C'est même une dynamique qui introduit un principe d'opérationnalité que nous pouvons retraduire de la façon suivante : il faut mettre en œuvre des actions d'accessibilité pour des personnes. Lesquelles ?

Dans le chapitre suivant, j'exposerai comment je les conçois et les envisage.

¹ Dictionnaire critique d'action sociale, La médiation, page 238

B - LES EFFETS DE CADRE : DES MESURES D'AIDE ET DE PREVENTION

Présentation

En quoi le logement peut, de par ses caractéristiques, servir l'autonomie et l'intégration de la personne déficiente intellectuelle ? résumerait l'objet de ce chapitre.

Cette interrogation présente une approche fonctionnaliste avec des limites décrites par Michel BONETTI¹ mais pour l'usager du Centre d'habitat, cette approche s'applique avec d'autres paramètres et d'autres interactions.

C'est autour du logement de la personne handicapée autrement dit autour de son lieu d'intimité, son lieu identitaire, de son socle de socialisation (et des représentations sociales auxquelles elle aspire) que je peux réintroduire la prise en charge médico-sociale, considérée alors comme un système de compensation modulable suivant les sujets.

L'objet logement est l'angle d'attaque. Le sens de ma démarche serait peut-être d'inverser la dialectique en place, le logement, cette « seconde peau », restant dans le champ de l'ordinaire social. C'est un fil rouge qui renvoie à la remarque de Robert LAFFON dans son article sur le concept de débilité mentale : « *nos concepts et nos attitudes vis à vis de l'arriération mentale ne contribuent-ils pas dans une certaine mesure à structurer l'arriéré mental*² ».

Autour de la problématique logement, il faut d'abord penser logement.

¹ BONETTI Michel, Le Bricolage imaginaire de l'espace, pages 47 et 48

² LAFFON Robert, Vocabulaire de Psychopédagogie, PUF, page 259

B₁ Définir la qualité d'un logement dans son habitat

Théorie

Nos observations partagent les mêmes conclusions que les études sociologiques portant sur le logement et l'habitat. La qualité du logement et de l'habitat se juge dans le **clivage logement collectif/maison individuelle**. Plus le caractère collectif est prégnant, plus la qualité de l'objet et son environnement baissent. Au contraire, l'exercice des valeurs régissant le chez soi et l'habiter d'une maison individuelle qualifie d'autant le logement et son habitat.

(En référence à l'annexe IV : le clivage logement collectif - logement individuel).

A l'instar du pavillon, l'ancrage au sol, le sentiment de protection et d'identification, la satisfaction des modalités de domination et d'appropriation, la plasticité de l'espace, les intervalles à individuer comme à socialiser sont autant de caractéristiques qui permettent de juger de la qualité d'un logement.

A l'inverse, dans le logement collectif, la proximité et les articulations limites entre le dehors et le dedans rendent l'espace de l'habitat collectif comme multiplié, brouillé, confus.

Ainsi, « si la conception de la cellule HLM répond à des normes fonctionnelles élémentaires, elle se révèle à l'usage très réductrice vis à vis des pratiques concrètes de l'habiter ¹ »

Les constats et la pratique

❶ En majorité, les ouvriers vivent dans un appartement à Hédé ou aux alentours.

Ce mode de logement est **adapté aux ressources** des personnes, surtout célibataires, cas le plus répandu. L'appartement est généralement le premier logement au sortir du dispositif.

❷ Pour de nombreux ouvriers, ce logement convient pleinement à leurs attentes d'indépendance. Il correspond à un volume et des surfaces suffisantes et non contraignantes. Pour certains, c'est un idéal durable.

Cependant, il faut constater que le modèle culturel de la maison individuelle traverse l'établissement via ses usagers. A l'observation, les parcours résidentiels des ouvriers du CAT ainsi que leurs aspirations déclarées tendent irrésistiblement à se rapprocher de cet idéal ou en empruntent des caractéristiques importantes (voir enquête).

¹PINSON Daniel - Logement et habitat - Les formes architecturales et urbaines de l'habitat - page 301

Monsieur J. vit dans son appartement depuis 3 ans et il en est satisfait... et plus particulièrement depuis qu'il peut voir son nouveau jardin potager depuis sa fenêtre, ce qui n'était pas le cas auparavant.

③ Les appartements des usagers sont situés pour l'essentiel dans des petits collectifs de 10 à 15 appartements. Leurs qualités sont très variables. Nous observons que certains habitats collectifs présentent des dysfonctionnements. Ils peuvent être victime d'un ou de deux habitants inciviques, ou regrouper des populations en difficultés psychologiques et sociales dans les logements HLM. Les actes de petite délinquance sont parfois relevés. De plus, il faut rajouter que chaque appartement produit des effets de cadre particulier suivant son articulation dans le collectif, facilitant ou non le chez-soi ou l'habiter. Le positionnement des ouvertures et des différents niveaux d'étages sont autant de combinaisons. Un appartement de rez-de-chaussée est souvent plus exigeant dans les capacités requises. A ce titre, il peut être contre indiqué pour l'utilisateur.

④ Compte tenu de ces diverses configurations, un logement dans un ensemble collectif peut présenter un risque pour l'ouvrier du CAT, personne mentalement fragilisée. Il faut avoir à l'esprit que la personne déficiente est une personne influençable et vulnérable, pouvant être repérée comme telle ou dans l'incapacité de prévoir l'implication d'un acte. La perception de la réalité peut être entachée de carences, notamment en terme d'acquisitions symboliques ou en terme de rapidité à improviser une réponse adaptée et suffisamment distanciée. L'utilisateur lui-même peut être actif et à l'origine d'une relation pathologique avec l'environnement avec une quête relationnelle inappropriée par exemple.

⑤ Pour reprendre les préconisations de Mr J. RAULT d'ESPACIL Habitat (stage CAFDES), c'est la politique de peuplement qui va soutenir l'autonomie et l'intégration des usagers. Ceci implique la dispersion des ouvriers dans l'habitat et non pas leur regroupement. Les risques de désordre ou de stigmatisation d'un logis ont déjà été enregistrés par les services d'habitat dès qu'il y a absence régulière d'un aidant institutionnel. Les processus d'inadaptation peuvent être repérés. Pour novembre 2000, il y a ainsi un ouvrier du CAT chaque collectif existant sur Hédé avec des besoins qui s'accroissent.

Ce que je retiendrais :

→ Le logement est toujours un compromis dans une relation unique et intense. Un cadre sécurisé, socialement organisé et serein sont des qualités qui s'avèrent déterminantes pour l'installation d'un nouveau chez-soi et d'un nouvel habiter. Tout particulièrement quand il s'agit d'une personne fragile. L'autonomie et l'intégration de l'utilisateur seront favorisées ou au contraire invalidées en fonction de son logement et du cadre civil agissant en interactions.

→ La démarche consiste à s'intéresser en parallèle au **cadre civil** qui entoure le logement.

L'étymologie du terme civil me paraît correspondre à l'attendu : du latin CIVIS « membre libre d'une cité » qui a donné CIVILIS « relatif au citoyen, à ses droits, à son existence¹ »

→ En l'état, les cadres civils de Hédé sont restreints sur le plan quantitatif. Bien des logements proposés ne présentent plus les normes élémentaires requises aujourd'hui.

La partie suivante va s'intéresser aux éléments techniques me paraissant incontournables dans la démarche d'un Centre d'habitat.

Je retiens aussi que le personnel d'encadrement, directeur, chef de service, doivent plus particulièrement être vigilants et actifs dans le domaine. A l'expérience, le personnel d'intervention directe est moins sensible à cette donnée. Leurs actions sont naturellement orientées vers des actions quotidiennes souvent dictées par des besoins à couvrir dans des délais rapprochés.

Le chapitre C - les actions d'accessibilité et leur accompagnement - intégrera leur mission.

¹ Civil, Le Robert - Dictionnaire historique de la langue française

B₂ La qualité du logement, de ses équipements et de son habitat

Le principe d'interaction ayant été posé entre le logement et son habitat, quel repérage peut-on avoir des composants qui vont induire l'autonomie et l'intégration de la personne déficiente intellectuelle. Quatre termes résument ce cahier des charges : **santé, sécurité, hygiène, ergonomie.**

Cette préoccupation est essentiellement tournée vers l'intérieur du logement. Ces principes énoncés paraissent aller de soi mais leur pratique requiert des technicités et des attentions particulières. Un logement peut être mal voire très mal conçu. Les accommodations que pourra en faire une personne possédant toutes ses facultés ne peuvent pas être comparées à celle d'une personne déficiente intellectuelle qui ne saura pas les élaborer. Un logement qui appelle précautions et anticipations dans des gestes quotidiens est potentiellement un lieu de difficultés et d'inadaptations en cascade avec les états de dépendance qui s'ensuivent.

A l'expérience, les secteurs à envisager couvrent trois préoccupations : **le confort, l'entretien du logement et la fluidité des gestes.**

- La structure et l'âge du logement : les murs, les supports, les sols, l'isolation thermique et phonique, etc.
- L'existence et la fiabilité des équipements : ventilation, électricité, eau, évacuation, ouvertures, chauffage, etc.
- L'agencement intérieur : les différents espaces et leurs articulations, l'emplacement des rangements, le positionnement de l'électroménager, etc. Un point de vigilance est à porter sur les sanitaires et la cuisine.

Ces préconisations techniques ont deux incidences :

- ❶ Dans la recherche de logement hors institution pour les usagers des services extérieurs, il faut savoir renoncer à des offres de logement. L'utilisateur peut mal l'accepter mais l'installation d'un chez-soi durable requiert une base saine. Ceci restreint d'autant le choix dans un parc immobilier déjà limité.
- ❷ Un logement de qualité pour une personne déficiente intellectuelle est un **logement sur- adapté** dans une multitude de détails et une finition parfaite. Y parvenir implique de travailler sur un produit neuf à concevoir. La construction de l'annexe de la Pommerie nous en a donné confirmation. Toute une gamme de possibles sont ouverts et réalisables. Il y a des solutions techniques. L'aboutissement de la démarche réclame une pleine implication auprès de l'architecte. Il faut doubler les

compétences. J'observe également que les personnes déficientes intègrent vite **par usage** les indicateurs de qualité et en deviennent juge à leur tour.

B₃ L'expérience de la Pommerie

La conception, l'édification et l'ouverture de la résidence de la Pommerie constitue une expérience récente pour le Centre d'habitat et ses usagers. Elle ouvre des perspectives.

A l'origine, le projet était motivé par le début de l'extension du CAT et le besoin de logement immédiatement induit. Les possibilités foncières se limitaient au lotissement communal de la Pommerie fraîchement ouvert. Une parcelle de 1026 m² restait disponible. Quatre appartements étaient envisageables, tous de plain-pied sur le mode d'une maison individuelle. L'organisme HLM ESPACIL Habitat en sera le propriétaire maître d'ouvrage. Le Centre d'habitat en sera locataire gestionnaire via l'association de la Bretèche.

C'était un nouveau cadre de conception et d'action. Nous étions sur le registre de la maison individuelle dans un lotissement en construction. Trois personnes célibataires, 2 hommes et une jeune femme ainsi qu'un couple étaient intéressés par ce projet qui correspondait à leurs capacités.

Observation

Il faut d'abord noter que la demande d'appropriation du chez-soi s'est élaborée avec le temps, 2 ans au total. Présentation des plans et de leur évolution dans leur conception, visite régulière du chantier par les futurs locataires avec leurs amis et leurs familles (la sortie du dimanche après-midi), projection dans l'agencement à venir, l'équipement et la décoration.

Sur le plan relationnel, les premiers contacts se nouent naturellement entre les usagers et le voisinage immédiat lui aussi dans une dynamique d'installation. L'établissement chargé des espaces verts a envisagé les mitoyennetés à partager financièrement. Ce qui fut fait.

Quelques mois après leur installation, aidés par l'animateur, le « pot de courtoisie » des 5 habitants auquel étaient conviés leurs voisins immédiats s'est inscrit dans les rituels sociaux de sens commun. Sept mois après cette arrivée, leur invitation et leur participation à la fête du quartier en était un autre. Comme on nous l'a indiqué, « ce ne sont pas de vrais handicapés ».

Pourtant, ces personnes ont un handicap réel et objectif. Il est compensé par une prise en charge médico-sociale. Mais, ces personnes ont une **socialisation** correspondant au cadre civil et à ses

capacités à agréger et intégrer ses membres, fussent-ils pressentis à la marge. Leur « débaptisement » m'apparaît symptomatique.

Avec cette expérience récente où beaucoup de hasards heureux se sont mêlés avec nos intentions, le projet et son aboutissement ont développés des qualités devant retenir l'attention.

Deux observations complémentaires sont à faire :

❶ Aujourd'hui, le soin et l'attention des 5 locataires à leur environnement n'offrent aucune critique, au contraire. Ils font acte de responsabilité et veillent avec acuité. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une combinaison relationnelle avec quatre territoires. A l'expérience, mais aussi par déduction, il s'agit de la meilleure combinaison pour un premier cercle de solidarité entre usagers.

❷ L'implication des familles des usagers dans ce projet est à remarquer. Ce type de projet est mobilisateur pour tous et procure de forts intervalles où chacun peut recomposer sa place avec des objets ou des actes symboliques : le frère vient aider sa sœur avec ses outils, la mère pose les rideaux. C'est un colloque familial, pleinement constituant du chez-soi.

Quatre autres réflexions peuvent élaborer notre action à venir.

❶ Autour du logement de la Pommerie, le chez soi et l'habiter ont profité du temps : 2 années avant d'y loger.

- Le chez-soi s'est construit par une appropriation lente correspondant techniquement aux phases de réalisation du projet. L'utilisateur est dans un processus de domination/appropriation.

- Les trois principes de l'habiter ont été activés avant même l'installation. Partager, agir, conserver.

❷ Les ouvriers du CAT se sont inclus dans un nouveau construit social en naissance. La construction d'un lotissement au nord de Rennes, c'est une nouvelle mixité sociale qui s'organise pour ses acteurs. Chacun a des espaces utilisables et beaucoup reste à faire.

Un habitat naissant tel le lotissement de la Pommerie peut être qualifié **d'habitat souple**. En constitution, il agglomère ses cellules et met en œuvre le phénomène d'admodélation (être comme les autres).

③ Sur un plan technique, on pourrait évoquer l'utilisation des topologies de terrain, des liaisons visuelles, les espaces ouverts et les espaces clos : le coin des signes qui ordonnent les appartenances au groupe (préalable à ses solidarités) et le coin intime d'où l'on peut voir sans être vu¹, etc.

④ Au titre des principes de distinction au sens où l'entend Bourdieu, l'expérience offre des marges d'interventions sociales supplémentaires.

Ainsi, le choix des couleurs intérieures comme extérieures (la couleur des pauvres, la couleur des riches), la conception de l'espace végétal sont autant d'interactions à activer. Se sont des espaces à signifier pour une requalification sociale. Les usagers se montrent généralement empressés pour livrer des idées.

Le dernier mot pourrait revenir à Monsieur L., 50 ans et ancien ouvrier d'une cimenterie, qui envisage tout à fait la plantation d'un lilas dans son jardin. Une odeur d'enfance peut-être ? Habiter c'est aussi conserver.

Avec la Résidence de la Pommerie, on peut retenir quatre qualités essentielles :

- un appartement totalement indépendant avec des configurations et des éléments techniques affinés
- un premier cercle de relations et de solidarités
- un habitat sécurisant avec une population d'accédants à la propriété
- des espaces de transactions sociales ouverts et diversifiés.

¹ Nota : Les règles de positionnement et d'articulation dedans-dehors, celles régissant les intervalles de négociations et de transactions sociales peuvent être appliquées dans toutes les situations de logement et dans une recherche d'adéquation logement-personne fragile. Elles peuvent s'appliquer tout particulièrement au foyer résidence.

Pour conclure ce chapitre,

L'expérience de la Pommerie, réalisée dans des conditions toujours favorables nous indique les éléments de qualité qui concourent à la constitution d'un chez-soi et d'un habiter durable. Le vieillissement de la personne s'envisage différemment alors.

On pourrait dire qu'un logement adapté est avant toute chose un logement de qualité. Le Centre d'habitat doit intégrer ces éléments de qualité, en chercher d'autres aussi, pour envisager des extensions à venir. Celles-ci ont toute chance d'être des créations compte tenu des attendus et d'un contexte ne le fournissant pas.

Il demeure que le logement est un objet de connaissance pour le Centre d'habitat et de reconnaissance pour son habitant. Pour procurer le bien-être, l'objet offre une matérialité malléable qui offre prise.

Par contre, ce que j'observe en tant que responsable du Centre d'habitat est la difficulté de prévoir. En effet, la recherche d'adéquation optimum entre le logement et son habitat implique une contrainte particulière. Le devenir de l'utilisateur n'est pas inscrit ni prévisible. Il y a longtemps, une animatrice ne donnait pas Monsieur J. en capacité de vivre hors du foyer résidence. Aujourd'hui, c'est lui qui a trouvé seul auprès des hédéens ses jardins potagers successifs dont il partage volontiers les fruits. Son dernier jardin le satisfait particulièrement...

A l'observation, la mise en place ou plutôt le déclenchement d'un élan vital chez l'utilisateur est le résultat de conjonctions très particulières de facteurs souvent mal prévus. **Vouloir un logement, c'est autant un acte d'opportunité qu'un acte fondateur.** La mobilisation socio-éducative est souvent nécessaire pour élaborer et faire vivre cette conjonction, permettre le projet dans de bons délais.

Aussi est-il difficile de calibrer l'extension d'un équipement ajusté. Nous resterons sans doute longtemps encore sur une situation de flux tendu dans un contexte changeant. Le principe d'**imaginer divers scénarios** est une démarche utile, ceci en référence avec l'exercice CAFDES - Scénarios de direction.

Pour le responsable, c'est déjà posséder plusieurs cartes dans son jeu, des choix et des variantes. A un moment, il faudra poser les bons décors qui vont permettre à la personne déficiente intellectuelle d'être actrice de son autonomie et de son intégration.

C - LES ACTIONS D'ACCESSIBILITE

Présentation

Après avoir défini les effets de cadre bénéfiques à l'accession au chez soi et à l'habiter, ce chapitre va s'intéresser aux moyens organisationnels et humains.

Sur le plan organisationnel, je vais d'abord parler de la centralité. C'est une caractéristique du dispositif. Ses motivations sont d'importance.

Les moyens humains seront concentrés sur les personnels d'intervention directe, autrement dit les personnels socio-éducatifs et leurs actions. On peut parler de celles-ci sous le vocable général d'accompagnement mais la notion est large et particulièrement multiforme. Les quatre fonctions socio-éducatives catégorisées dans le service et précédemment énumérées autorisent quatre entrées plus visibles correspondant à quatre champs d'opérationnalité pouvant être activés. Ces fonctions ont notamment en commun de **penser et d'organiser la meilleure socialisation de la personne déficiente intellectuelle**. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est une des conditions à l'accession au chez-soi et à l'habiter. Se socialiser, c'est devenir autonome, c'est pouvoir s'intégrer. Cette orientation transparaît dans le chapitre D du projet d'établissement dénommé *Entrer jeune dans le dispositif pour un apprentissage solide et une autonomie optimale*. On peut noter : « nous pensons que la mission éducative de la collectivité reste entière concernant le jeune adulte handicapé mental qui a tout à découvrir et à apprendre d'un nouveau statut et d'une vie à construire. Son handicap le contraint à un véritable apprentissage d'une vie d'adulte aux dimensions sociales et affectives ».

C₁ La centralité institutionnelle plutôt que l'anomie

Changer de logement pour bâtir un meilleur chez-soi et un nouvel habiter compte généralement une part d'incertitude qui met l'individu en tension, procure même une dose de piquant dans la mise en œuvre d'une aspiration, ceci dans le cas d'un changement résidentiel désiré, attendu.

Le changement de logement pour la personne déficiente prend une allure plus risquée. Les processus d'élaboration et de projection sont déficitaires. Les capacités et actes de domination et d'appropriation du lieu reste à organiser. Ordonner les nouvelles dimensions au temps est un autre chantier encore. Quant à quitter l'institution, c'est un pas symbolique puissant pour des personnes qui sont dans ce sillage depuis leur tendre enfance parfois. A des degrés divers, suivant l'usager et suivant le projet, le parcours résidentiel introduit une déstabilisation avec des risque d'anomie, telle qu'elle a été décrite par DURKHEIM et d'autres. La multiplication des arrêts de travail pour maladie, des actes d'inadaptation sociales voire de déviances en sont les symptômes repérés par le service.

Ces expressions peuvent être associées à la perte des repères liée au déménagement. *« En effet, le changement implique le vieillissement des règles de conduite traditionnelles en même temps que l'existence dans des phases de transition, de systèmes de règles mal établies ou contradictoires¹ »*. *« La théorie de Parsons décrit quatre signes principaux de l'anomie : l'indétermination des buts, le caractère incertain des systèmes de conduite, l'existence d'attente conflictuelle et l'absence de référence à des symboles concrets bien établis² »*.

A cette difficulté, l'établissement peut introduire les effets de centralité. Ce concept paraît devoir guider l'élaboration du parcours résidentiel, l'accession au meilleur chez-soi et au nouvel habiter (et par conséquent, le développement de l'autonomie et de l'intégration de l'usager). D'abord, les choses se sont faites confusément et par empirisme. Le travail de mémoire le révèle. En voici les déclinaisons que je peux en faire.

Le terme de centre comporte de puissantes connotations symboliques très présentes dans la constitution de la psyché humaine : *« Le centre permet une mise en ordre symbolique du monde et de soi ; il fait basculer l'ordre visible du sensible dans l'ordre invisible de l'intelligible¹ »*.

« Le concept de centralité ordonne pour chaque groupe humain, chaque culture, chaque société, la nécessité de ne pouvoir se penser, se mouvoir, agir qu'en référence à un espace

¹ Encyclopaedia Universalis - L'anomie - Boudon Raymond

² Ibid

autre, à un point fixe d'enracinement à valeur privilégiée à partir duquel l'espace humain (spatial mais aussi mental et social) s'oriente, se différencie et au final s'organise² ».

La symbolique du centre imprègne tout particulièrement **les distances réelles ou supposées** entre l'usager et le foyer-résidence de la Combe. C'est le lieu du centre avec son administration, le lieu de passage régulier avec son restaurant et ses interlocutions, le lieu d'inclusion pour ceux qui y logent ou de distanciation en cours voire établie pour les ouvriers qui en sont partis ou qui n'y sont jamais venus. Les effets de centralité s'expriment sur un mode proxémique entre l'usager et l'institution, celle-ci « *constituant un ordre supérieur aux individus et aux groupes qui assument la cohésion sociale, réalise l'intégration et fonde la pérennité de la société³* ».

Ce dispositif vaut compensation au handicap intellectuel. Ceci signifie que la prise de distance par rapport au centre et aux différentes figures institutionnelles doit être évalué et maîtrisé pour chaque usager.

Les 5 distinctions dans le dispositif du centre sont une traduction des pertes symboliques et des prises de distance dans l'espace naturel. Dans cette dynamique, il apparaît à un moment donné un point de rupture difficile à dépasser. Ainsi, certains usagers ont dû quitter Tinténac pour revenir s'installer sur Hédé pour retrouver un équilibre, se re-constituer un chez-soi plus proche des ressources. On perçoit nettement comment la centralité est vecteur d'autonomie et d'intégration. C'est dans ce cadre que se négocie la liberté du sujet au regard des exigences de l'environnement.

La centralité et l'extension de l'établissement

Comment traiter l'extension à venir avec ce concept de centralité, cadre intrinsèque de l'habiter de la personne déficiente intellectuelle ?

Au regard de l'autonomie, les effets de centralité pourrait s'appliquer à un nombre d'usagers plus important, du moins dans l'absolu et sous réserve d'effet d'échelle restant à maîtriser. La question reste ouverte.

Au regard de l'intégration, cette centralité fait figure de réponse adaptée à l'intégration du sujet dans un groupe d'appartenance autant qu'à son intégration dans la cité. Mais, cette centralité secrète son propre poison sans un phénomène de concentration inadaptée me semble-t-il à la cité d'accueil. Quid de l'autonomie dans un tissu social surchargé de personnes handicapées ? Quelles sont nos

¹ Encyclopaedia Universalis -Centre symbolisme

² Dictionnaire critique d'action sociale - - Bayard éditions

³ Ibid - institution

marges ? Depuis la fin 1999, l'idée de créer un nouvel établissement au Nord de Rennes émerge en terme d'hypothèse. Il faudrait un nouveau bassin d'habitat. C'est cette option qui sera explorée dans la troisième partie de ce mémoire.

C₂ Les quatre fonctions socio-éducatives des personnels d'intervention

La question à traiter pourrait ainsi s'exprimer : en quoi les fonctions institutionnelles, d'animation, d'apprentissage et de référence contribuent à l'accession au chez soi et l'habiter de l'utilisateur ? Compte tenu des enseignements précédents, en quoi ces fonctions peuvent être activées avec plus de pertinence et d'efficacité.

a) La fonction institutionnelle : elle vise à garantir les règles de sécurité, la liberté de chacun et l'accès aux prestations pour tous.

Le personnel doit être en capacité d'accueillir l'utilisateur, de réguler le collectif et de bien gérer les moyens matériels confiés. Trois dimensions paraissent à prendre en compte et à satisfaire au mieux.

❶ La fonction institutionnelle est l'instance à la reconnaissance des besoins et d'écoute au sens large pour l'utilisateur.

❷ C'est aussi l'instance qui va mettre en œuvre les normes et habitus sociaux correspondants au chez soi et à l'habiter. C'est éventuellement le rappel des règles élémentaires à la vie sociale mal perçues ou mal intériorisées.

❸ A ce titre, l'exercice de la fonction institutionnelle engage à traiter de l'information et à la délivrer à l'utilisateur.

La fonction institutionnelle s'exerce sur le principe de la centralité. D'ores et déjà, on peut dire que le foyer résidence est le lieu où la fonction institutionnelle est permanente. Il y a toujours un personnel chargé d'accueillir, d'intervenir et de mettre en œuvre une première réponse dans le champ de la quotidienneté, ceci pour l'ensemble des utilisateurs, tous services confondus.

En la circonstance, la fonction institutionnelle ordonne un principe de ressources accessibles et répondantes au profit des ouvriers ou ex-ouvriers du CAT. De la même façon, ce principe de ressources est un recours, un signalement et un relais pour l'ensemble de l'environnement et ses tiers (le médecin, un commerçant, la famille de l'utilisateur et les membres de la population du bassin d'habitat qui en aurait besoin). Ces ressources institutionnelles et leur gestion sont à mettre en lien

direct avec l'autonomie qu'on a pu définir comme étant « *la capacité de gérer ses dépendances, tout être étant par principe dépendant*¹ ». Pour gérer, il faut d'abord des ressources.

Les carences constatées

Tout d'abord, la parole des usagers nous a permis d'établir en page 38 que le chez-soi et l'habiter n'était pas satisfaisant au foyer résidence, bâtiment du Centre. Ils nous indiquent le cahier des charges à satisfaire pour des lieux d'intimité et de socialité séparés, articulés et beaux. Aujourd'hui, les actions de régulation du collectif par le personnel compensent mal les défauts du logement qui est un concentré des difficultés relevées dans le logement collectif.

Surtout, en référence à l'annexe V qui livre une description figurant sur le rapport d'activité de 1998, les lieux où se joue la part de chez soi et d'habiter traitée sur le mode institutionnel ne correspondent plus aux exigences. La fonction ne peut pas être maîtrisée dans les bureaux et dès réception où le privé et le public se superposent sans les lieux symboliques qui y correspondent, ceux qui vont donner sens aux actions à visées socialisatrices. De ce point de vue, les carences architecturales desservent à plusieurs titres la mise en œuvre du chez soi et de l'habiter. Ils ont besoin d'être discernés et ordonnés pour une médiation institutionnelle de qualité. Le foyer logement est à réadapter au regard des buts poursuivis et il faudra trouver de nouvelles pratiques.

b) La fonction d'animation correspond à l'organisation et la promotion des loisirs (sportif, culturel, tourisme, etc.)

Autour du chez-moi et de l'habiter, cette fonction d'animation répond aux difficultés des personnes handicapées à élaborer et s'organiser dans ses temps libres (l'agir libre). Leur dépendance matérielle est également notable, transport par exemple.

La fonction d'animation du personnel se concrétise dans une multitude d'actions. Certaines s'inscrivent dans une quotidienneté ouverte (initier une partie de cartes par exemple). Pour d'autres, la régularité prédomine (être dans une équipe de football et participer aux entraînements). L'aspect événementiel de l'animation est une troisième qualité attendue (aller au concert).

Cette fonction d'animation sert tout particulièrement le chez soi et l'habiter des usagers, tous services confondus. Plus que d'autres, elle introduit la chaleur relationnelle et la convivialité. Habiter, c'est

¹ Formation CAFDES, intervention de Mr Paul ROSE, directeur du Centre d'habitat SAHIC à Nantes et intervention de Mr Reynald BRIZAIS, Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Nantes

partager avec d'autres. Cette fonction constitue une réponse importante au problème de solitude exprimé dans la partie logement de l'enquête.

Dans votre logement, éprouvez vous des problèmes de solitude ?

	Résidence	Clos Bintin	Proximité	SAVS
oui	44 %	33 %	67 %	23 %

En référence au tableau récapitulatif des interventions du SAVS pour l'année 1999, les prestations fournies au titre du temps libre constituent le premier poste du personnel d'intervention (voir annexe VI).

Par ailleurs, la fonction d'animation a vocation à développer un aspect constitutif du chez-soi : **recevoir ou aller chez les autres**, cet agir du chez-soi et de l'habiter, qu'on pourrait nommer le colloque amical et l'hospitalité.

Les usagers de neuf établissements et services d'Ille et Vilaine l'ont clairement exprimés dans le cadre d'une enquête bilan réalisée en avril 2000 portant sur les activités de la coordination d'animation LOISIRS 35. Leur plaisir de revoir des amis, d'inviter ou d'être invités, fait partie intégrante de leur chez-soi et de leur habiter. Ces animations donnent sens et implication. Pour l'utilisateur, il s'agit aussi d'une nouvelle intégration dans un groupe élargi.

Ainsi, la fonction d'animation a de nombreux champs d'action à investir. Elle fait partie intégrante des actions d'accessibilité correspondant aux besoins des usagers dans leur logement. Les champs de la fonction d'animation sont les terrains du plaisir et de l'être social. Ce sont des champs de réussite accessibles où se tissent des liens sociaux durables, des amitiés et des solidarités entre usagers. C'est une fonction prépondérante.

c) La fonction d'apprentissage s'assimile à une démarche à dominante pédagogique avec les recherches de progressivité correspondant aux méthodes et référentiels du service. Ceci concerne les tâches domiciliaires (entretien des espaces privés, de la garde-robe, l'alimentation...) comme des domaines de socialité (le budget, les documents administratifs...)

Cette fonction est aujourd'hui à refondre. En voici les termes tels qu'ils figurent dans notre budget prévisionnel 2001 :

Mesure nouvelle envisagée : création 0,80 ETP monitrice d'enseignement ménager.

De façon générale, il s'agit de redonner de la cohérence aux actions visant l'autonomie domiciliaire : hygiène de vie, alimentation et tenue du logement. Ces actions menées depuis longtemps dans la structure ont été assurées jusqu'à présent par les animateurs.

Aujourd'hui, la situation est insatisfaisante. Le fait que plusieurs personnes soient chargées de cet enseignement dont des personnels sur cycles a toujours été une accommodation.

Par effet d'échelle, l'extension a mieux révélé l'obsolescence du dispositif :

- les personnels susceptibles d'intervenir sont trop nombreux
- les relais sont complexes et consommateurs d'énergie
- l'évaluation de l'action est peu réalisable
- le rendement pédagogique est très faible en certains domaines, on note des pratiques désuètes, d'autres besoins sur les services extérieurs ne sont pas couverts ou mal couverts

Le poste de monitrice en 0,80 ETP sera attribué à une seule personne chargée d'organiser, d'enseigner, d'animer et de suivre le secteur de l'autonomie domiciliaire, notamment sur un plan technique. L'action de cette monitrice d'enseignement ménager va pouvoir s'appuyer sur les nombreuses expériences et modules de formation déjà approchés et capitalisés par le service. Elle doit pouvoir travailler en liaison avec les personnels socio-éducatifs.

La création de ce poste concoure aux actions **d'accessibilité au logement pour la personne handicapée déficiente intellectuelle**. Au delà de l'autonomie visée, il s'agit d'un préalable essentiel à l'intégration sociale de ces personnes. Ce sont les options du Centre d'habitat compte tenu des hommes et femmes reçus.

En outre, la création de ce poste permet de soulager la multi polyvalence des animateurs et de concentrer leurs actions sur les trois fonctions socio-éducatives repérées :

- la fonction institutionnelle
- la fonction d'animation
- la fonction de référence

La fonction d'apprentissage de l'animateur se circonscrit alors aux apprentissages à dominantes sociales propres à la fonction de référence (budget, etc.).

d) la fonction de référence introduit une mesure individualisée, chaque personnel étant responsable de 4 à 6 dossiers d'usagers. C'est l'instance d'écoute des aspirations comme des confidences, de la stimulation et mise en confiance dans les projets. C'est aussi le rappel de la loi,

des conventions sociales et morales et des principes de réalité. Cette fonction engage la médiation avec les tiers extérieurs mais surtout l'établissement **d'une convention d'accompagnement formalisée**.

Cette convention présentée en annexe VII situe le contenu et l'organisation de la fonction de référence.

La convention écrite est une mise en mémoire du projet de l'usager. C'est un document de référence basé sur un travail d'auto évaluation qui s'appuie sur un référentiel d'aptitude et d'acquisition. Cette démarche est accompagnée par l'animateur référent. Ce dernier aura à rédiger la convention. Ce document est contrôlé et sa préparation ne doit pas excéder deux mois.

La fonction de référence est une fonction centralisatrice. C'est l'instance privilégiée où s'élaborent le parcours résidentiel de l'usager et les mesures de soutien qui y correspondent.

Dans la perspective d'une accession au logement, cette convention organise des temps de parole (l'aspiration), des temps de distanciation (la négociation), des temps de projets (réalisation).

Etablir une convention d'accompagnement est généralement un exercice exigeant pour l'animateur. Ceci appelle une implication des personnels d'encadrement. Cette mesure correspond à notre sens aux attendus de la rénovation de la loi n° 535 du 30/06/75 relative aux institutions sociales et médico-sociales qui est en projet.

« Toute prise en charge, dont la durée prévisionnelle est supérieure ou égale à six mois, par un établissement ou service social ou médico-social [...], fait l'objet d'un document écrit et individualisé, établi par le représentant légal de l'établissement ou du service avec le concours de la personne concernée, en cohérence avec le projet d'établissement ou de service...

Ce document définit la nature et les objectifs du projet individualisé de prise en charge, les engagements réciproques qui en découlent pour la personne et l'établissement ou le service, ainsi que les différentes composantes nécessaires à une prise en charge adaptée aux besoins, dans le respect des règles déontologiques et éthiques¹... »

¹ Ministère de l'emploi et de la solidarité, Projet de réforme de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, 4 août 1999

Les fonctions socio-éducatives - Conclusion

A l'usage, la distinction de quatre fonctions socio-éducatives recouvre toutes les gammes d'intervention menées en faveur des usagers. On peut parler d'axes d'intervention. Ce discernement facilite le diagnostic et organise l'introduction des mesures correspondant à notre nouvelle volonté. C'est un des outils méthodologiques du service.

C₃ Les déterminants et les limites du service

C₃₁ Le profil psychologique de l'habitant

Pour le Centre d'habitat, agir c'est positionner un habitant en adéquation avec un logement/habitat. Comment s'approcher de cette situation et penser en parallèle à l'étayage qui sera sans doute nécessaire d'envisager dès le départ ?

La rencontre en avril 2000 avec Mme Valérie LEGER travaillant pour l'organisme HLM « Aiguillon Construction » et la présentation de son savoir vient utilement combler un manque. Dans son étude¹, Mme LEGER introduit des typologies psychologiques repérables chez l'habitant et qui appellent chacune des préventions et des aides spécifiques. C'est un outil qui me paraît précieux. Pour le Centre d'habitat, il y a nature à prolonger ce nouveau savoir qui fait écho à nos observations.

Ainsi, trois paramètres permettent d'établir un diagnostic sur la question de l'habiter : le locataire et sa relation au logement, le locataire et sa relation au voisinage, le locataire et sa relation au bailleur.

De ces trois paramètres relationnels se dégagent quatre prototypes de troubles dans le logement. L'habitant peut adopter une position active ou, au contraire, une position passive.

❶ Le reclus

- position active : défense du territoire - position passive : l'abandonné

L'habitant reclus s'enferme sur lui même et sur son logement → problème d'hygiène et de dépression.

❷ Le dépendant

- position active : la porte ouverte - position passive : l'abusé

L'habitant dépendant se caractérise par une perméabilité des frontières dedans/dehors et une grande dépendance à autoriser → problème de tapage et de spoliation.

¹ LEGER Valérie, Habiter : capacité et exercice, DEA en Sciences Humaines, option psychopathologie, Université de Rennes 2, 1999

③ L'intrus

- position active : le provocateur

- position passive : le gênant

L'habitant a un mode d'habiter en décalage par rapport à son voisinage → problème de défiance et de conflit.

④ Le protestataire

- position active : le shérif

- position passive : le revendicatif

L'habitant protestataire use et abuse du règlement. Il impose également ses propres règles

→ problème de conflit ou de tyrannie sur autrui

Le travail de discernement de Mme LEGER est remarquablement adapté à notre mission de Centre d'habitat, à ses visées d'autonomie et d'intégration des personnes déficientes intellectuelles. Certes, quelques ouvriers ou ex ouvriers du CAT ont d'emblée de bonnes capacités à se bâtir un chez soi et à habiter mais il s'agit d'une minorité.

Les situations mentionnées ont toutes, peu ou prou, été rencontrées parmi les usagers pris en charge... mais également dans leur voisinage où d'autres habitants peuvent également être en difficulté de socialisation.

Ce travail de discernement maintient l'éveil et la vigilance. C'est une clé de compréhension de phénomènes déjà à l'œuvre au foyer résidence. Elle nous permet de penser atténuation ou résolution des difficultés. Chaque couloir de la Résidence (6 au total¹) peut se penser comme celui d'un bâtiment locatif en secteur normal voire comme une rue, les espaces de négociations en moins.

Au titre des limites du service, le profil psychologique de l'utilisateur s'avère parfois en total décalage avec nos capacités d'agir et d'aider. Ponctuellement, certains ouvriers quittent brutalement le service ainsi que le CAT sur le registre de l'enfant caractériel. D'autres perdent pied avec le réel, sortent de notre sphère d'intervention pour rentrer dans celui du soin psychiatrique. D'autres peuvent partir en errance sans autre mot collé à la porte « Je suis parti ».

Aujourd'hui, j'aurais tendance à dire que la conservation de leur passé n'était peut-être pas négociable. A moins que nous n'ayons pas su le négocier...

C₃₂ Le couple

Pour l'immense majorité des usagers, vivre en couple est une aspiration et une représentation forte. Dans l'enquête, l'existence du couple est parfois envisagée comme préalable au projet de logement. Nous laisserons de côté l'ensemble des problématiques affectives et sexuelles qui s'expriment assez régulièrement où du reste, les usagers nous attendent pour intervenir et aider. Ce sont des situations délicates à gérer. Il s'agit pratiquement toujours de deux personnes déficientes.

Notre propos sera de considérer l'émergence du couple comme un fait qui modifie réellement l'aspiration au logement ainsi que la trajectoire d'autonomie ou d'intégration. L'émergence du couple durable a 4 effets au moins :

- une montée de l'autonomie : deux autonomies induisent des complémentarités et des organisations du temps qui atténuent ou abolissent les solitudes.
- des possibilités d'intégration supplémentaires : la représentation du couple permet d'aborder des espaces nouveaux (partir en vacances en VVF, renouer avec la famille...).
- la situation de logement est souvent à ré-envisager. La situation de couple est déclencheur de nouvelles aspirations d'espaces.
- les ressources des personnes sont augmentées via une ouverture de droits supplémentaires pour les allocations adultes handicapés (voir annexe VIII : les ressources des usagers).

Pour toutes ces raisons, la situation de couple est un déterminant puissant dans l'aspiration au logement. Un homme et une femme ouvriers au CAT peuvent prétendre à l'accession à la propriété.

C₃₃ L'épargne et le capital

Les situations entre ouvriers du CAT peuvent être bien différentes l'une de l'autre et ceci dès le départ. On peut arriver au Centre d'habitat avec 500 000 F d'épargne ou - 5 000 F à devoir à un organisme de tutelle qui a dû avancer les premiers frais après 20 ans. La capacité à se constituer une épargne est une condition essentielle dans l'accession au logement. Posséder une épargne, c'est le passeport pour un logement de qualité, un agencement de qualité, un électroménager neuf, etc.

Pour l'ouvrier du CAT, cette épargne s'inscrit dans un cycle quand il loge au foyer résidence ou ses annexes mais, l'aide sociale lui reprend 90 % des intérêts de cette épargne au titre des revenus financiers devant contribuer à sa prise en charge. Les efforts financiers consentis par les personnes handicapées qui ne peuvent pas compter sur leur famille (c'est la majorité) devraient être envisagés en terme dynamique et non en terme de thésaurisation sans objet.

¹ C'est sur le plan architectural une réussite qu'on doit accorder au bâtiment. Il n'y a pas qu'un seul couloir,

L'établissement s'est précédemment engagé dans une aide matérielle en fournissant meubles et électroménager. Cette situation n'est pas forcément saine et diminue d'autant nos capacités à fournir au collectif. Nous voulons nous dégager de cette gestion et remettre les choses dans le bon sens. Certains principes de solidarité sociale n'ont sans doute pas envisagé toutes les configurations.

Pour conclure ce chapitre,

Avec le chapitre les actions d'accessibilité, j'ai naturellement glissé vers des points de mise en œuvre dans les projets futurs notamment les moyens humains mobilisables. Cette partie est annonciatrice du geste quotidien et des nouveautés que devront mettre en œuvre les animateurs. Cette fonction est la cheville ouvrière du dispositif avec ses savoir-faire. C'est aussi un groupe humain exposé. Il est soumis à la densité des tâches et à une production d'actes éducatifs de tous instants dès lors que les usagers sont présents. L'éducateur d'internat est le travailleur social de l'attentif et des réalités quotidiennes de l'usager. Son exercice professionnel reste souvent composé par une multitude de micro projets. Il faut l'énergie.

En cela l'évaluation du travail réalisé peut procurer ce soutien en affirmant une identité professionnelle lisible.

En référence à l'annexe VI, tableau récapitulatif des interventions du SAVS, le personnel peut mettre en œuvre cette procédure et mettre les mots sur son métier.

La démarche d'évaluation fournit un second bénéfice, le premier étant d'avoir des éléments tangibles pour comprendre et agir. Cette démarche est étroitement attachée à la fonction de direction mais le résultat profite à tous les acteurs, usagers compris.

qu'une seule rue. Le foyer résidence présente ses quartiers.

PARTIE II - L'ACCESSION AU LOGEMENT - CONCLUSION

Cette deuxième partie a essayé d'exposer et d'articuler les différents paramètres pouvant conduire l'action du Centre d'habitat. Nous visons à ce que l'usager puisse atteindre son meilleur parcours résidentiel, le meilleur chez soi et le meilleur habiter.

En même temps, cette réflexion s'adresse à tous les usagers, c'est à dire à une grande diversité, des sujets uniques. Et chacun est dans son âge, son cycle de vie avec des aspirations et des capacités différentes.

Ceci signifie que **la diversification des formules est d'avance annoncée comme constituant le cahier des charges**. Ce seront de nouveaux espaces et peut-être de nouvelles centralités à envisager. Ceux existants ne sont pas suffisants

Sur le plan quantitatif, l'extension du CAT de la Simonière à 96 ETP, les temps partiels ou les premières retraites vont donner le tempo qui devra s'organiser avec capacités de réponses du Centre d'habitat. A terme, cela peut aboutir à un accueil de 110/120 usagers dans 20 ans, c'est à dire autant d'accompagnement individuel que nous pouvons désormais devoir traduire par le vocable suivant : **faire avec l'usager pour l'inclure**.

Avec sa dimension institutionnelle et avec cette mission de logement, le Centre d'habitat s'assimile à une force intégrative. Au sens que lui donne Jean-Manuel DE QUEIROZ¹, ce dispositif peut être enregistré comme constituant «*un groupe de référence*», «*un pourvoyeur d'orientation*» et «*un référent situationnel*»... «*qui fournit la perspective cognitive fondamentale, c'est à dire les cadre de l'expérience d'un individu...*»

Avec ces différents équipements et prises en charge, le Centre d'habitat est de cette nature pour les ouvriers du CAT qui sont souvent sans autres interlocuteurs quotidiens compte tenu de leur passé.

C'est un processus qualifié de dynamique mais c'est aussi une forte responsabilité. Autour d'un CAT et d'un Centre d'habitat, nous créons des faits sociaux qui engagent l'avenir d'hommes et de femmes.

¹ DE QUEIROZ Jean-Manuel, ZIOLKOWSKI Marek, L'interactionnisme symbolique, Presse universitaire Rennes, 1997, p. 52 et 53

TROISIEME PARTIE

LES PROJETS D'ACTION ET LEUR MISE EN OEUVRE

A - LES POINTS DE CONTEXTE GENERAUX

A₁ Le cadre législatif général du logement de la personne handicapée

La circulaire 60 AS du 8 décembre 1978 demeure aujourd'hui le texte de référence en matière de logement pour les ouvriers de CAT. Il est alors question des structures d'hébergement, appellation aujourd'hui éloignée des notions de chez-soi et de l'habiter. Les représentations sociales ont évolué avec le développement du secteur. Il était en germe dans la circulaire.

La structure d'hébergement doit être conçue « *en fonction de la nature des besoins et de l'autonomie des personnes accueillies, dans une perspective d'insertion dans la vie sociale* ».

Cette intention est ainsi traduite : « *Les formules d'hébergement peuvent et doivent être variées. Le foyer de type classique n'est pas la seule solution possible ni forcément souhaitable ; peuvent convenir des foyers logements ou des foyers soleil, voire des formules d'hébergement en appartements sis dans des immeubles collectifs avec ou sans le concours de travailleurs sociaux* ».

De fait, les formules se sont diversifiées et opérationnalisées.

En ce qui concerne le Centre d'habitat la Combe et les logements gérés, nous sommes sur un statut de foyer logement adapté.

Depuis 1990, avec l'accord de l'autorité de tutelle, le Centre d'habitat est dérogatoire au décret 77-1547 issu de la loi n° 534, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, décret « relatif à la contribution des personnes handicapées aux frais de leur hébergement et de leur entretien lorsqu'elles sont dans les établissements ».

Avec ce statut de foyer logement adapté, l'usager ne contribue plus à son « hébergement » sur la base d'un calcul forfaitaire complexe, il règle ce qu'il consomme. Nous sommes dans un champ de sens commun. Cette évolution est inscrite dans le projet de l'établissement.

A₂ Les orientations départementales

En 1998, dans la perspective d'établir bilan et prospective, le conseil général d'Ille et Vilaine a fait évaluer la politique en faveur des personnes handicapées¹. Leurs besoins en logement sont répertoriés sous le terme «*d'hébergement en domicile propre* » ainsi connoté «*chez elles* ». «*C'est dans ce secteur que la demande potentielle sur trois ans sera la plus forte : 138 logements* ».

Les évaluateurs proposent de «*définir un profil adapté de logement et d'accompagnement à la vie sociale* ». «*Une réflexion sera menée sur les critères définissant un appartement adapté pour les handicapés dans le département* ».

Ainsi, après avoir «*hébergé* » des personnes handicapées, la collectivité paraît s'engager dans une nouvelle représentation de la prise en charge. La notion de logement avec ce qu'elle implique transparait plus nettement.

Et quand bien même il faudrait être hébergé, les conditions de qualité sont associées à «*des structures de petites tailles, autonomes, intégrées dans un réseau de services locaux* ».

Ainsi, les dispositifs qui sont sur le terrain doivent se considérer comme des forces de propositions pour la DAS d'Ille et Vilaine qui se définit comme département pilote. L'ensemble des partenaires sont en réflexion autant qu'en mouvement. La DAS 35 connaît les intentions de l'association de la Bretèche. Après l'avis favorable du CROSS, l'arrêté d'extension pour 10 places est parvenu à l'été 2000. Le CAT est autorisé à créer 30 places.

A₃ Démarches et outils pour déclencher ou ajuster l'action

Dans ce contexte, je retiendrais quatre points clés qui participeront à l'élaboration de l'action.

❶ La gestion associative du dossier

Suivant leur importance, les projets d'extension et de construction de logement sont examinées par la commission logement-vieillesse de l'association de la Bretèche.

• Composition de la commission :

¹ Rapport d'évaluation sur la politique en faveur des personnes handicapées en Ille et Vilaine réalisé par le laboratoire d'analyse des politiques et sanitaire de l'ENSP.

Le président de l'association - 2 administrateurs, membres du bureau - le directeur du complexe
- le responsable du Centre d'habitat

- **Champ de compétence et mission :**

L'ensemble des politiques de logement : définition, étude des adaptations et créations

La problématique du vieillissement des usagers est intégrée à la préoccupation de logement.

Pour l'association gestionnaire, cette commission est une première instance d'écoute et d'enregistrement des situations-problème concernant le logement. Elle se fera l'écho des situations rencontrées auprès du conseil d'administration, présentera les enjeux et les décisions à envisager.

- **Fonctionnement :**

Elle peut être saisie par un de ses membres. C'est une structure souple qui doit pouvoir se réunir rapidement. En la circonstance, cela se justifiera grandement.

Les conditions de liaison et de saisine entre le président, les administrateurs et la direction de l'établissement est fluide et solidaire. Ceci facilite la tâche de tous.

🕒 La pyramide des âges

Dans sa grande majorité, la population confiée s'enracine autour du Centre et de ses prestations. Il y a un caractère de stabilité.

La pyramide des âges est un outil simple particulièrement utile pour une projection à long terme. En annexe IX, je présente cet outil qui est projeté sur 10 ans, 20 ans, et 30 ans.

Cet outil récent réactualisé régulièrement est à investir. Il met en perspective les phénomènes de vieillissement des ouvriers du CAT et les situations problèmes qui vont se poser. Il y a matière à anticiper sur les besoins de logement.

On peut le faire par l'application théorique des phénomènes déjà observés : le rapport âge et forme de logement. On peut améliorer la projection par l'application d'un pronostic plus personnalisé même si l'exercice peut être aléatoire.

En matière d'anticipation, de nombreuses questions découlent de cette mise en perspective de la pyramide des âges.

Ainsi, la montée en charge rapide à 80 ETP ouvriers handicapés va concentrer des usagers sur une génération. L'arrivée de nouveaux jeunes ouvriers devra-t-elle attendre les premiers départs à la retraite significatifs, dans 15 à 17 ans approximativement ?

Sans autre extension ni turn over, la pyramide des âges peut être inversée dans les 10/15 ans à venir, la pointe vers le bas avec une population massivement vieillissante. Le CAT et le Centre d'habitat doivent réfléchir à cette question et ses implications.

③ Les états d'adéquation

L'exercice correspond au suivi actualisé de l'adéquation entre le logement et son habitant. Périodiquement, il convient de recenser et synthétiser les observations autant que la parole et aspirations des usagers. C'est une prise de recul.

En annexe X, je présente l'état d'adéquation de l'année 1998 pour le foyer résidence. Il s'agit d'une démarche qui induit catégorisation des besoins présents ou à court terme. De même, elle met en lumière les contrastes qui sont à mettre en lien avec l'action des personnels socio-éducatifs.

La réalisation bi-annuelle de cet état d'adéquation ou au moins sa re-interrogation constitue un élément de tableau de bord. C'est une pièce de clairvoyance.

④ L'évolution du bassin d'habitat

On peut penser que le desserrement de l'agglomération rennaise comme la création de nouveaux bassins d'emploi va se poursuivre dans les années à venir. Les prévisions des bureaux d'urbanisme locaux vont aussi dans ce sens.

Hédé et Tinténiac, comme les communes proches de la voie rapide, sont amenées à se développer autant qu'on puisse en juger. Ce développement économique ne peut que contribuer à l'amélioration des services fournis et au dynamisme des cités. La responsabilité du centre engage à rester attentif et informé pour savoir les opportunités à saisir ou les risques encourus éventuellement. Le bassin d'habitat est en évolution rapide.

Dans ce contexte, le Centre d'habitat via son responsable peuvent ou même doivent s'impliquer. Pour les ouvriers du CAT, nous avons à être porteur d'un certain nombre d'améliorations escomptées, ainsi les besoins de logement mais pas seulement.

Aussi, le partenariat avec les élus est à évoquer puisqu'il est incontournable dans notre activité. Ainsi, l'implantation d'un logement social (type Pommerie par exemple) oblige à des concertations sérieuses pour mener à terme les dossiers administratifs et financiers qui décideront du reste. Ces

partenariats sont aujourd'hui aisés mais ils peuvent se fragiliser. Ce sont des terrains politiques. Ils faut les nourrir et protéger les acquis.

B - CINQ ACTIONS DISTINCTES ET COMPLEMENTAIRES

B₁ Refonte et agrandissement du foyer Résidence de la Combe

Cette action est engagée en terme d'esquisses et de plans.

Réorganisation des lieux sociaux

Suivant ce qui a été constaté précédemment, c'est l'ensemble du bâtiment qu'il faut desserrer et il est nécessaire de donner un lieu à chaque activité. Le chez-soi d'abord est à protéger des interférences des lieux collectifs, lieux de l'habiter institutionnel régulièrement en mouvement et bruyants. Les lieux sociaux doivent être écartés des lieux d'intimité avec des intervalles d'articulations, des espaces médians.

Réorganisation des lieux de réception et bureaux

Les quatre besoins prioritaires peuvent être ainsi arrêté : un lieu d'accueil et d'information des usagers, deux espaces d'entretien protégés, une salle de sécurité pour le traitement des situations financières des usagers et enfin des lieux professionnels.

Création d'appartements individuels à l'intérieur du bâtiment

La conception du bâtiment permet de réunir deux chambres et un bloc sanitaire pour un chez-soi type T₁bis de 35 m² (1 chambre + 1 pièce de vie avec salon et bloc cuisine). Ce type d'équipement associe la meilleure sécurité, la plus forte intégration, avec une domination-appropriation d'un lieu d'autonomie. C'est aussi un chez soi où on peut recevoir. C'est une étape pour accéder à un nouveau statut pour les personnes qui ont l'élan vital le plus modeste pour s'affranchir d'une dépendance institutionnelle particulièrement figée.

La difficulté réside dans l'obligation de libérer deux chambres pour engager les travaux alors que de jeunes ouvriers du CAT sont en attente d'un accueil. Au départ, ce projet doit sans doute se circonscrire à un seul appartement intra-muros. Il faut l'envisager comme étape de prise de confiance et d'apprentissage des gestes domiciliaires. C'est une variante supplémentaire correspondant à des usagers très spécifiques.

Création d'appartements individuels à proximité immédiate du foyer logement

Ce type d'équipement individuel reste marqué par l'appartenance institutionnelle. Il est à peine dégagé du centre mais néanmoins hors murs. Les ressources et l'interlocution institutionnelles sont immédiates. Au regard des besoins, le nombre de ces appartements qui doivent être de plain pied peut être estimé à huit. Leurs liaisons avec les espaces d'accueil du foyer résidence doivent être particulièrement réfléchies. Il en va de même pour leur articulation entre eux. Ce sont les espaces et les objets qui vont favoriser ou non les autonomies et les socialités (le chez-soi et l'habiter). D'ores et déjà, concevoir 8 appartements, c'est d'abord l'envisager en 2 x 4.

B₂ Création de deux annexes et d'un bureau d'accueil à Tinténiac

Sur la commune de Tinténiac, création de 2 x 4 logements type Pommerie sur deux fonciers différents. Sur le premier module s'adjoint un bureau d'accueil.

La relative proximité de Tinténiac (6 km) et sa meilleure offre de service (supermarché, commerces) suscite l'envie des ouvriers du CAT pour s'y installer, l'enquête le confirme. Malgré cela, seuls deux ouvriers y habitent pour l'année 2000.

A l'expérience, la présence et l'implication institutionnelle paraissent nécessaires pour soutenir une implantation et une intégration durable dans la cité. Un bureau d'accueil, même ouvert en discontinu (par exemple 2 soirées + un samedi matin), c'est un espace de reconnaissance, un espace d'appartenance autant qu'un lien avec une figure symbolique, celle du centre.

Cette création peut s'opérer en 2 étapes pour les meilleurs ajustements. Cette opération sur Tinténiac constituerait un desserrement de notre centralité et aiderait à la déconcentration des usagers habitant Hédé. Aucune démarche n'a été encore engagée sur ce projet.

B₃ Création d'un nouveau Centre d'habitat sur Rennes Nord

Ce projet est le plus ambitieux et par conséquent le plus complexe à mettre en œuvre. Pourtant, c'est un besoin objectivement recensé. Quelques contacts ont été pris avec les acteurs du logement social.

Approche technique

- Commune :
- District Rennes Nord sur axe routier Rennes-Hédé
 - Absence de services logement P.A.H.
 - Urbanisation en cours, commerces, transports en commun

Création de 19 logements appartements adaptés avec son service permanent :

- Antenne du Centre d'habitat la Combe - structure entitaire
- Capacité maximum 19 personnes en situation de sommeil (classement sécurité U 5)
- Usagers en situation de contrôle / sollicitation ou sécurisation

Le projet

Ce scénario préconise avant tout l'ouverture d'un nouveau bassin d'habitat pour la population handicapée qui pourrait doubler avec l'extension du CAT : répartir la population sur Rennes Nord plutôt que de poursuivre la concentration sur Hédé et ses environs immédiats.

Cinq aspects méritent d'être mentionnés.

1. C'est une structure moyenne voulant associer a priori :
 - une recherche de viabilité économique (prix à la place)
 - une gestion aisée des collectifs (dimension jugée raisonnable)
 - les champs réglementaires les moins contraignants
2. C'est un second pôle ressources qui à terme peut également rayonner à l'équivalence de la maison mère (service de proximité et SAVS).
3. Ce nouvel équipement offre une autre prestation à la population confiée : approche urbaine avec la proximité de Rennes. C'est un autre choix pour l'usager et projet de vie différencié. C'est sortir d'un isolement rural si on le désire.
4. Créer une annexe au Nord de Rennes, c'est aussi une borne pour d'autres usagers : facilité d'accès (scooter) et lieu d'étape avant de prendre le bus pour le centre ville. C'est aussi un nouveau lieu relationnel.
5. Créer une annexe au Nord de Rennes, ce sont des synergies possibles avec les autres centres d'habitat rennais et les structures d'accueil de Rennes Nord. C'est favoriser le décroisement. Ce projet n'est pas contradictoire avec le desserrement sur Tinténiac.

B₄ Faciliter l'accession à la propriété pour les ouvriers du CAT

Aujourd'hui, le Centre d'habitat enregistre les premières aspirations à l'accession à la propriété pour des couples d'ouvrier : « *faire construire* ». Les désirs exprimés sont cohérents, le capital existe, les

aides sont mobilisables. Les situations recensées sont au nombre de trois. D'autres interviendront sans doute ultérieurement.

En novembre 2000, ces situations ne paraissent pas abordées avec efficacité, ni avec sérénité. Les projets font l'objet de légitimité revendiquée par les services de tutelle. Les premières situations d'imbroglio mettent l'usager en porte à faux si ce n'est en otage. Cette situation est significative des difficultés de partenariat entre le Centre d'habitat et les organismes de tutelle. Nous avons du mal à lire ensemble les situations et à s'accorder sur le bien de l'usager. D'autres situations de dysfonctionnement entre services ont été enregistrées.

Ce point sera repris dans le chapitre C₂ - Les informations à délivrer et les partenariats à bâtir. Il est essentiel.

B₅ Créer d'un réseau de familles d'accueil pour les jeunes ouvriers du CAT

A divers titres, la rapidité d'extension du CAT peut être souhaitable mais la capacité de réponses adaptées du Centre d'habitat n'obéit pas aux mêmes contraintes. La création d'un réseau de 2 ou 3 familles d'accueil est une réponse possible à l'accueil de jeunes adultes sortant d'IME.

Aujourd'hui, on constate que ces établissements ou les organismes de tutelle ont recours, chacun de leur côté, à cet unique moyen pour accrocher le jeune ouvrier à un emploi au CAT de la Simonière. La suite s'élabore souvent ainsi : le jeune adulte est isolé de ses pairs et s'ennuie dans une famille d'accueil souvent vieillissante en secteur rural. Il faudrait aussi que cet usager puisse laisser libre la famille pour que celle-ci prenne des vacances ou assume ses projets personnels : « *nous devons partir...* ». Les acteurs contactent le Centre d'habitat qui enregistre la demande d'accueil mais sans pouvoir la satisfaire.

Le recrutement de familles d'accueil et leur organisation vise à atténuer cet isolement avant la libération ou la création de places supplémentaires (actuellement 2 à 3 ans d'attente). Les familles recherchées doivent pouvoir accueillir 2 à 3 jeunes adultes. Le Centre d'habitat doit suivre le séjour, intégrer partiellement ces jeunes ouvriers dans le dispositif d'animation, d'organisation de week-end et vacances tout autant qu'il soit veiller à la bonne conduite du dossier administratif, médical, etc.

La convention d'accompagnement doit se prêter à la formalisation de ce mode de prise en charge temporaire. Cette action serait sans doute la plus urgente à faire aboutir, si possible courant 2001.

C - LES STRATEGIES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXTENSION

C₁ Les actions internes à l'établissement

Je retiendrais 3 actions.

① Informations et concertations avec les usagers et leurs familles

La part des projets envisagée et parlée concerne aujourd'hui la rénovation du foyer résidence et la construction d'appartements sur le site. Les résidents se sont déclarés et en demandent les nouvelles. J'observe que les informations circulent. S'il y a familles, elles sont de fait tenues au courant.

L'information sur les développements envisagés s'inscrivent dans les instances déjà en place : le comité d'entreprise du CAT comme les réunions d'information et de concertation avec les usagers du Centre d'habitat. Il y a à faire et les lieux existent. Le comité d'établissement, les assemblées générales d'association ou des assemblées thématiques avec les familles font partie des lieux d'écoute réciproque.

Le principe de cette information est d'abord de procurer des lisibilités pour permettre à chacun d'y choisir une place ou de dire que la sienne manque. Nous sommes en phase de domination et d'appropriation d'un futur chez-soi, le mouvement est envisageable.

Ces situations d'information donnent lieu à des expressions affirmées et parfois tout à fait nouvelles quant aux intentions d'autonomie des usagers.

Le retour d'informations éclaire le chantier.

② L'organisation des personnels et la stabilisation du service

Dans les premières pages de mon mémoire, j'évoquais la déstabilisation du personnel en place liée à la montée en charge rapide du dispositif. Plus que l'accompagnement du changement prévisible, le personnel doit d'abord absorber ce rythme soutenu qu'on peut illustrer : l'arrivée importante des nouveaux usagers de 20 à 22 ans aux problématiques remuantes, l'accélération des parcours résidentiels des personnes les plus matures, l'éclatement du service sur des prestations modulées appelant de nouvelles technicités et responsabilités, l'embauche de nouveaux personnels, l'introduction des 35 h, la réorganisation relationnelle autour du vouvoiement plutôt que le tutoiement trop systématique et mon absence régulière pour formation CAFDES.

Le panorama humain de l'entreprise après trois années de mutations importantes appelle un temps de pause et de réassurance. Techniquement, nous ne pouvons plus vraiment accueillir de nouveaux usagers avant 2 ans. Ce n'est pas de trop pour retrouver un sentiment de maîtrise alors qu'il se donne à voir des symptômes d'essoufflement. Les axes de management seraient au nombre de trois pour mieux ré-aborder les phases suivantes.

Je vois un temps de réorganisation, un temps d'association, un temps de formation.

Un temps de réorganisation

La diversification des pratiques et les effets d'échelle appellent **l'élaboration de nouveaux repérages et de nouvelles sécurités**. On peut nommer :

→ Le bornage des différents périmètres professionnels est obligé par la multiplication des besoins. On ne peut pas répondre à tout, il faut hiérarchiser. Ce bornage est d'ailleurs obligé par la création récente d'un poste de chef de service pourvu en septembre 2000. Dans cette perspective, le flux des informations doit être repensé selon de nouvelles catégorisations et de nouveaux modes de transmission

→ Le recentrage sur les missions peut être favorisé grâce à un engagement plus effectif de la convention d'accompagnement.

→ La refonte des procédures et des organisations pratiques est nécessaire . Il faut des références. D'une culture orale correspondant à un petit service, nous allons passer progressivement à une culture de l'écrit et de l'explicite.

→ Le management va aussi consister à enregistrer et valider les gains du changement. Ceci concerne plus particulièrement le personnel d'intervention directe. Le personnel socio-éducatif est le personnel le plus exposé dans un processus de changement. La densité et la diversité des actes éducatifs posés au quotidien est à rappeler.

Un temps d'association

La refonte des bâtiments et les multiples éléments techniques qui vont rentrer en ligne de compte pour la réussite de l'opération va nécessiter la participation de tous. Aujourd'hui, il est arrêté une grille d'évaluation qui doit permettre à chaque personnel de visiter un autre établissement ou service, de mettre en confrontation des observations ou des pratiques ailleurs en cours. Cette démarche concrète peut débuter en janvier 2001.

Un temps de formation

A l'initiative de l'employeur, trois thèmes de formation peuvent être abordés. Ils correspondent aux besoins répertoriés.

→ Re-situer les missions auprès de la personne déficiente intellectuelle dans un champ social élargi

→ Savoir traiter de notions de responsabilité → Le droit des usagers

Il reste à définir le rythme de ces actions. La concertation avec les personnels le déterminera.

⑥ Gestion financière

Comparativement au CAT de la Simonière avec ses deux budgets et des investissements importants, la gestion financière du Centre d'habitat peut être qualifiée de légère.

Les charges de fonctionnement sont couvertes par un prix de journée pour les personnes en logements gérés - forfait de 330 jours annuel- plus si présence supplémentaire. Le règlement est effectué par trimestre. Pour les services extérieurs, il s'agit d'une dotation globale versée en juin.

Les extensions envisagées n'engagent pas a priori de modifications importantes dans la gestion financière du Centre d'habitat. En réalité, les principes à l'œuvre viennent d'être ajustés sur l'exercice 2000 et l'ont été au regard des premières extensions déjà réalisées et des hypothèses d'avenir.

a) **Les immobilisations** ne concernent que du matériel de fonctionnement : matériel de bureau, matériel hôtelier pour les parties communes, matériel de transport. Ce sont des investissements légers.

Les bâtiments actuellement exploités appartiennent à ESPACIL Habitat, organisme HLM ; Les logements à créer sont des logements sociaux. Leur financement obéit à des règles et des subventions spécifiques qui sont du ressort de l'organisme. L'association de la Bretèche n'a donc pas à investir ni dans la pierre ni dans le foncier sur les logements gérés ou sur les espaces professionnels. Nous sommes locataires, le service comme les usagers.

Les investissements concernant même l'ouverture d'un nouveau foyer logement peuvent se résumer dans le tableau suivant :

Désignation	Valeur d'achat	Durée	Taux	Amortissement annuel
Mobilier d'accueil et hôtelier	150 000	10 ans	10 %	15 000
Mobilier de bureau - téléphone	200 000	10 ans	10 %	20 000
Informatique	10 000	5 ans	20 %	2 000
Véhicule (léger)	90 000	5 ans	20 %	18 000
Véhicule (microbus)	140 000	5 ans	20 %	28 000
	590 000			83 000

L'emprunt peut être nécessaire mais les sommes sont réduites et les frais financiers (chapitre 65) sont mineurs.

b) Les chapitres 63 et 64 (frais de personnel) représentent 85 % des charges. Celles-ci doivent être une traduction financière des trois interventions sociales distinguées correspondant à des états de dépendance variables des usagers : service foyer logement, service de proximité et service d'accompagnement à la vie sociale.

Depuis peu, ce sont trois prix à la place distincts qui s'élaborent sur ratios et pour deux types de personnel : les personnels socio-éducatifs et les personnels communs (personnels de direction + personnel d'appui : secrétariat, comptabilité, entretien).

- **Le coût des personnels socio-éducatifs est basé sur 3 ratios distincts**

Services	Ratios de référence	
Foyer résidence	1 ETP/5 usagers	0,200
Service de proximité	1 ETP/10 usagers	0,100
SAVS	1 ETP/15 usagers	0,066

	Charges 63/64 animation	Prix à la place
Foyer résidence 6 ETP	1 758 030	: 30 = 58 601
Service de proximité 0,75 ETP	197 194	: 7 = 28 171
SAVS 1 ETP	262 925	: 16 = 16 433

- La répartition des coûts de personnel communs s'établit en fonction d'un coefficient d'intervention calculé sur les ratios précédents, on considère qu'il y a similitude des densités d'intervention.

Foyer résidence	0,200	1
Service de proximité	0,100	0,50
SAVS	0,066	0,33

Le poids des ressources humaines mobilisées se traduit ainsi :

Services	Usagers	Coef. d'intervention	Total
Foyer résidence	30	1	30
Service de proximité	7	0,50	3,5
SAVS	16	0,33	5,3
Cumulé			38,8

Pour un total de charges cumulé de 1 162 368, la répartition s'opère de cette façon :

		Total des charges		<u>Services communs</u> prix à la place
Foyer résidence	$\frac{1\ 162\ 368 \times 30}{38,8}$	898 740	: 30 =	29 958
Service de proximité	$\frac{1\ 162\ 368 \times 3,5}{38,8}$	104 852	: 7 =	14 978
SAVS	$\frac{1\ 162\ 368 \times 5,3}{38,8}$	158 777	: 16 =	9 924

Le personnel de nuit est réintroduit dans le tableau récapitulatif qui définit le coût des trois prestations

Tableau récapitulatif

	Personnel près des usagers animation	Personnel commun	autres personnels (veilleurs)	Total		Prix à la place
Foyer résidence	1 758 030	898 740	190 024	2 846 794	: 30 =	94 893
Service de proximité	197 194	104852		302 046	: 7 =	43 149
SAVS	262 925	158777		421 702	: 16 =	26 356

Les trois catégories de mesures personnalisées sont techniquement définissables. Chacune correspond à un niveau d'autonomie et d'étayage fourni à l'utilisateur. Elles reflètent notre activité réelle et constituent des éléments de tableau de bord.

Ce mode de calcul arrêté en commun depuis un an avec l'autorité de contrôle permet d'inclure les évolutions à venir, augmentation des usagers en logements gérés comme la montée en charge inévitable des services extérieurs et plus particulièrement du SAVS.

Cette démarche inspirée des apports CAFDES est encore très fraîche. Elle me semble aller dans le bon sens. Désormais, et pour les années à venir, elle reste à éprouver dans le réel, et la consolider si nécessaire.

c) Les chapitres 60-61-62 correspondent aux frais de fonctionnement du service.

Certaines lignes budgétaires sont des charges variables qui auront à évoluer en fonction du nombre d'utilisateurs.

Bien qu'il soit trop tôt pour en mesurer les termes, les nouvelles configurations d'accueil auront une incidence sur les loyers et sur des charges telles l'entretien ou le chauffage.

d) Participation des usagers en logements gérés et sous loués

Suivant notre statut de foyer logement adapté, la participation des usagers est donc directement réglée au Centre d'habitat chaque mois. Une redevance de loyer est établie avec des charges variables en fonction du logement occupé et des frais de restauration¹ suivant consommation.

Dans le cas des appartements gérés (Clos Bintin et Pommerie), le locataire est directement responsable du règlement des factures d'eau, d'énergie, etc.

Pour l'ensemble des logements gérés, l'établissement perçoit l'allocation personnalisée au logement (APL) et établit la différence à régler. Les logements envisagés dans l'extension obéissent à cette règle en totalité. Le Centre d'habitat est alors seulement un collecteur. Sur le plan comptable, on peut dire qu'il s'agit d'une opération blanche.

Quant aux ouvriers et ex-ouvriers du CAT, usagers des services extérieurs, nous établissons uniquement une redevance de participation administrative qui atténue nos coûts (téléphone, transport, etc.).

¹ La restauration est un service transversal qui facture un coût repas basé sur 3 distinctions : le coût de la matière première, de l'amortissement du matériel et de la main d'oeuvre

Gestion financière - Conclusion

A mon sens, l'actuelle gestion financière du Centre d'habitat la Combe et celle à venir est et doit rester un dispositif qui doit allier deux qualités :

- D'abord, répondre à une forme de simplicité qui puise dans le sens commun.
 - L'utilisateur paie ce qu'il consomme, il le comprend et se donne les marges. C'est un contexte favorable à la prise d'autonomie.
 - Le service social est à la charge de la collectivité, c'est la mesure de solidarité.A ce titre, le statut de foyer logement adapté octroie des bonnes lisibilités.
- Ensuite, ce dispositif doit avoir une démarche analytique. Les coûts ne sont pas similaires pour tous les usagers. Qui plus est, nous sommes dans un système en mouvement perpétuel. Les usagers évoluent en passant d'un service à un autre. Peut-être y aura-t-il dans 20 ou 30 ans une nouvelle gamme de prestations correspondant au maintien à domicile des personnes vieillissantes en perte de capacité ?

C₂ Les partenariats à bâtir

Quatre actions sont à retenir de façon prioritaire

① Le partenariat avec ESPACIL Habitat et l'architecte

Les rénovations et constructions des projets immobiliers indiquent d'emblée un fort partenariat avec ESPACIL Habitat qui est notre partenaire en matière de logement social. Ce partenariat est déjà ancien, les acteurs se connaissent. Ce premier contexte de travail est favorable. L'attention peut être concentrée autour du travail avec l'architecte. C'est un partenariat à bâtir. A l'expérience, la démarche est de cette nature :

- L'organisme HLM ayant défini l'enveloppe, le service passe commande d'un équipement présentant des caractéristiques techniques qu'il est censé connaître au mieux. L'architecte met son art au service du projet. Ce partenariat peut être délicat à construire. Les zones de compétence sont à superposer.

- L'architecte sera d'autant plus au service du projet si celui-ci est clairement énoncé avec un cahier des charges précis

- Ce travail en amont revient au service (étude préalable, esquisse) et met en œuvre un ensemble de concertation avec le personnel. Il faut concevoir que les erreurs architecturales majeures seront avant tout une omission ou un manque d'anticipation de l'utilisateur.

Ceci se traduit nécessairement par un temps de maturation plus lent et des reprises de plan qui peuvent être fastidieuses mais c'est le prix pour un outil performant.

② Le partenariat avec les autres établissements

Le projet de création d'un nouveau Centre d'habitat sur Rennes Nord nécessite les plus fortes démarches d'information et de partenariat. Le projet doit s'inscrire dans un plan départemental d'équipement, il doit être soutenu par des élus, etc. Mon propos sera d'abord d'explorer une première démarche : ouvrir le projet à une ou plusieurs structures d'habitat de Rennes Nord qui ont des activités comparables au notre et qui sont aussi en recherche de solutions.

La première motivation a pour objectif un recensement le plus exhaustif possible des besoins et une approche de synergies possibles sur Rennes Nord. Prétendre à l'ouverture de 19 logements

engage à se mettre au service d'une population élargie pour regrouper les mêmes attentes, au même moment et pour la même prestation. Le besoin du centre d'habitat de Hédé peut couvrir une petite moitié des effectifs.

En seconde motivation, le projet de création d'un nouveau centre d'habitat sur Rennes Nord requiert des garanties. Un ensemble de partenaires associés porteront mieux la légitimité de l'entreprise.

Je note que les modalités de coopération entre établissements et services mais surtout la reconnaissance de cette utilité sont parmi les points affirmés dans la rénovation de la loi n° 535 du 30 juin 1975 dans ses documents préparatoires.

On peut citer :

« Les communautés d'établissements et services ont notamment pour but de :

1°) Favoriser les adaptations des établissements et services précités aux besoins de la population et les mises en commun des moyens qu'elles impliquent,

2°) Mettre en œuvre des actions de coopération et de complémentarité, notamment celles prévues par les schémas sociaux et médico-sociaux... »

③ Le partenariat avec les organismes de tutelle

Précédemment, je faisais état de difficultés à s'accorder sur les situations des usagers, leur évaluation et donc la façon d'y répondre.

Les difficultés rencontrées me paraissent procéder de cultures d'entreprise différentes, de niveaux de délégation, d'organisation et de décisions qui ne sont pas immédiatement compatibles entre elles.

Les registres de compétences, la nature des tâches et des mandats recouvrent pourtant les mêmes soucis : le bien être de l'utilisateur, son autonomie et son intégration.

L'évaluation du Centre d'habitat et les nouvelles situations induites ont mis en lumière des champs de concurrence stériles et dommageables pour l'utilisateur comme pour les services. Le partenariat est à reprendre et à bâtir.

A mon sens, trois orientations peuvent nous guider :

- Une information partagée sur nos missions et nos contraintes respectives. Celles-ci évoluent.
- Les droits de l'utilisateur déficient intellectuel doivent être prépondérants sur les droits des structures

- La recherche de positions éthiques¹ communes sont à privilégier plutôt que l'exercice strict du mandat (qui d'ailleurs évolue selon son porteur)

Pour la fin de l'année 2000, les premières avancées sont :

- la validation de la convention d'accompagnement comme référence aux démarches communes
- le principe de comptes rendus de réunions soumis et retravaillés de part et d'autre. La formalisation des partenariats et leur procédure peuvent être un des objectifs à atteindre.

Notre travail ne fait que commencer.

④ Un partenariat pour la création d'un nouveau métier : conseiller logement

L'accession au logement pour la personne déficiente intellectuelle autrement dit le développement de son chez-soi et de son habiter fait émerger des besoins spécifiques qui ne sont pas couverts ou mal couverts.

« *Le plan d'action pour le développement de l'autonomie des personnes handicapées dans leur milieu de vie ordinaire*² » se fait l'écho des métiers de l'aide au maintien à domicile qui ont besoin d'être définis, reconnus et pérennisés.

L'activité actuelle du Centre d'habitat mais aussi et surtout son extension dans les termes évoqués nous amène à profiler un métier émergent que nous désignons comme « Conseiller logement ». Celui-ci fournirait aide et conseil dans le logement de l'utilisateur (dépannage, apprentissage). Il développerait aussi le secteur du semi-loisir (jardinage, bricolage, agencement...), secteur que de nombreuses personnes sont prêtes à investir mais il faut les guider. Le dispositif emploi jeune se prêterait pour débiter la démarche. Le projet présenté en annexe XI est une approche. D'autres partenaires s'intéressent à cette option.

La reconnaissance de la proposition et de sa justesse reste à réaliser. C'est dans un partenariat élargi et avec des relais (autorité administrative, centre de formation, etc.) qu'il faut confronter l'idée, l'élaborer, la mettre en situation.

¹ Il sera utile de se référer à l'article de M. Reynald BRIZAIS, La morale de l'éthique, un nouveau risque, Les cahiers de l'Actif, n° 276/277

² Rapport remis par Maryvonne LYASID à la secrétaire d'état à la santé et à l'action sociale, Madame Dominique GILLOT en octobre 1999

Pour conclure ce chapitre,

Au terme de l'année 2000, nous venons d'atteindre notre seuil maximum d'accueil : 53 personnes. Hormis la rénovation du foyer logement central et la création d'appartements sur site, la mise en chantier des projets à venir reste à décider. Il faut confronter les idées au sein des instances associatives et de direction du complexe, aller vers les autorités administratives et nos partenaires techniques.

Ce mémoire me permet de rassembler les tenants et aboutissants de la seconde phase d'extension. C'est une base de départ.

CONCLUSION GENERALE

Le terme de cette réflexion permet d'abord de mieux définir l'acception du terme Centre d'habitat.

Le vocable dernièrement promu restait à explorer.

Ce dispositif a pour premier objectif de développer le chez-soi et l'habiter pour des personnes n'ayant pas toutes les compétences pour y parvenir seule dans un contexte de société de plus en plus complexe et exigeant.

L'objet logement est l'objet utilisé pour parvenir à ce premier objectif et ceci grâce à deux caractéristiques : la qualité et la diversité de l'objet tout autant que la qualité et la diversité des prestations humaines qui vont entourer l'habitant.

Devenir Centre d'habitat et penser logement, c'est aussi s'inscrire plus nettement dans un champ d'ordinaire social, donc dans un champ plus ouvert où l'utilisateur peut exister comme sujet. Il y a des choses à dire et à faire. La démarche s'assimile à celle engagée en 1989 pour acquérir le statut de foyer logement adapté : **diminuer la prégnance de la prise en charge pour permettre à l'utilisateur de se prendre en charge**. Penser logement, c'est se décentrer un peu plus d'une représentation qui peut organiser insidieusement le handicap et son expression. C'est ouvrir l'autonomie.

Penser logement pour la personne déficiente intellectuelle, c'est changer de regard, c'est une autre façon de considérer l'utilisateur. C'est le positionner comme apte et c'est une logique de personne. C'est un cadre ouvert où le sujet peut se servir et se responsabiliser. L'utilisateur sait ce qu'il espère et très généralement, il sait aussi ce qu'il risque. Son autonomie et son intégration, il saura se les composer pour peu qu'on lui offre les ressources qui lui sont adaptées.

Mais les chantiers qui restent à aborder ou à réformer sont nombreux. L'action sociale au profit des adultes déficients intellectuels est encore bien récente et en même temps, les textes ont vieilli.

On peut ainsi évoquer la révision de la loi n° 534 du 30/6/75 en faveur des personnes handicapées (la petite loi).

En référence à l'article «*libre propos* » intitulé «*L'oubliée de 75* » de Mr René BAPTISTE¹, l'objet logement est en creux d'une politique qui reste à mettre en œuvre

- au titre d'un choix à organiser sa vie

- au titre de l'accès à des libertés insuffisamment accessibles ou plutôt quasi refusées.

Les textes de référence introduisent des principes de prise en charge en rapport avec une perception de l'adulte handicapé qui date de 30 ans et plutôt sur le versant des incapacités et de la fixité du handicap. Il faut sortir de l'hébergement, forme atténuée de l'hospitalisme avec sa chambre.

Comme je l'ai signalé précédemment, les textes n'ont pas bloqué les évolutions du secteur et les novations. Mais, les enregistrer et valider fourniraient un appui pour poursuivre l'accès à l'autonomie et l'intégration des personnes déficientes intellectuelles.

Dans cette perspective, le terme même de logement me paraît à re-introduire dans toute son acception. Les devoirs et les droits qu'il implique valent un pan de citoyenneté bien concret à bâtir. C'est la place de la personne handicapée mentale dans la cité qui se joue.

Pour un directeur de Centre d'habitat accueillant des ouvriers handicapés, je retiendrais alors les préconisations d'Edgar MORIN² : «*Ne pas se contenter de vérités imposées, d'idéologies qui occultent la réalité. Il faut aussi réformer la pensée, apprendre à relier des connaissances séparées* ».

¹ TSA - Hebdo n° 756 du 22 octobre 1999

² Ouest France du samedi 26 mai 2000, à propos des Rencontres 2000 à Nantes «*Connaissances, risques et décisions* »

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

BONETTI Michel, Habiter, le bricolage imaginaire de l'espace, Paris, EPI, Desclée de Brouwer, 1994

CHAVEL Thierry, La conduite humaine du changement, Editions Demos, 2000

DE QUEIROZ Jean Manuel, ZIOLKOWSKI Marek, L'interactionnisme symbolique, Rennes, PUR, 1997

FISCHER Gustave-Nicolas, Psychologie de l'environnement social, Paris, DUNOD, 2^e édition, 1997

GOMEZ Jean-François, Le temps des rites, Handicaps et handicapés, Desclée de Brouwer, Sociologie du quotidien, 1999

HOFFMANS-GOSSET, Apprendre l'autonomie, apprendre la socialisation, Lyon, Chronique sociale, 4^e édition, 2000

RAYMOND H. HAUMONT N. RAYMOND M.G. HAUMONT A., L'habitat pavillonnaire, Publication de l'Institut de sociologie urbaine, 2^e édition

SALIGNON Bernard, Qu'est ce qu'habiter, Nice, CSTB, Z'éditions

SAUVAGE André, Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux, L'Harmattan

SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, Logement et habitat, l'état des savoirs, Paris, Editions la découverte, 1998

ZRIBI Gérard, SARFATY Jacques, Construction de soi et handicap mental, Rennes, Editions de l'école nationale de la santé publique, 2000

Revue :

Esprit, Quelle place pour les personnes handicapées, Le Seuil, décembre 1999

Informations sociales n° 77, Nouvelle crise du logement, CNAF, 1999

Dictionnaires :

Dictionnaire critique d'Action sociale, Paris, Bayard éditions, Collection Travail Social, 1995

Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, 1998

Encyclopaedia universalis

LAFON Robert, Vocabulaire de psychopédagogie

Articles et divers :

ARENE Marguerite, Logements sociaux : La déchirure, (1994), Le journal des psychologues, n° 119

BRIZAIS Reynald, La morale de l'éthique, un nouveau risque, Les cahiers de l'Actif, n° 276/277

LEGER Valérie, Habiter : capacité et exercice, DEA en Sciences Humaines, option psychopathologie, Université de Rennes 2, 1999